



# Compte rendu provisoire

Quatre-vingt-dixième session, Genève, 2002

## Troisième séance

Lundi 10 juin, 10 heures

Présidence de M. Elmiger

### ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE

Le PRÉSIDENT — Je vous souhaite à tous la plus cordiale bienvenue et déclare ouverte la troisième séance de la 90<sup>e</sup> session de notre Conférence internationale du Travail. Avant d'entamer nos travaux et de passer au premier point à l'ordre du jour, qui concerne la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général et les travaux du Conseil pendant l'année qui vient de s'écouler, je désirerais vous adresser quelques mots.

J'aimerais débiter mon intervention par une phrase de remerciement et vous dire que vous avez élu un Suisse à la tête de votre Conférence et que c'est un honneur personnel que je sais accepter à sa juste valeur. Mais c'est avant tout un honneur rendu à la Suisse, Membre fondateur et pays hôte de l'Organisation internationale du Travail.

Vous le savez, la Suisse est un pays ouvert sur le monde et cette tradition d'ouverture a toujours été empreinte d'un profond souci de justice sociale. La Suisse s'est imprégnée dès le début de son développement économique des valeurs fondamentales de l'Organisation internationale du Travail, et surtout de ses modes de fonctionnement: le tripartisme et la recherche du consensus, l'indépendance et la neutralité. Ces valeurs et ces moyens d'action sont dorénavant inscrits dans le véritable patrimoine génétique de la Suisse.

Au cours des années, la Suisse a poursuivi son effort de rapprochement et de participation avec les différents acteurs de la communauté internationale, par exemple l'Union européenne ou l'Organisation mondiale du commerce, mais cet effort a été couronné par la récente décision du peuple suisse d'adhérer à l'Organisation des Nations Unies. Le message d'espoir et de sagesse lié à cette décision populaire traduit la volonté de jouer un rôle encore plus actif au sein de la communauté internationale, notamment en faveur des droits de l'homme et de la justice sociale.

C'est dans cet esprit d'ouverture, de service et de disponibilité que la présence suisse au sein de l'OIT a pu se concrétiser et prendre un nouvel élan au cours de ces trois dernières années, tant au Conseil d'administration qu'à la Conférence internationale du Travail. Notre souci majeur a été, et il le restera, de contribuer de manière décisive au mandat de l'OIT en faveur de la paix par la promotion de la justice sociale.

A cet égard, j'aimerais relever que la Suisse a également répondu aux attentes de l'OIT en ratifiant l'ensemble des normes fondamentales et en instituant une commission nationale tripartite pour les affaires de l'OIT, selon les termes de la [convention n° 144](#).

La globalisation de l'économie et la libéralisation des échanges ne sont pas des phénomènes nouveaux. Ce qui les rend plus sensibles, c'est avant tout la rapidité des changements et des adaptations rendus nécessaires, notamment par l'extraordinaire développement des technologies de l'information.

Dès lors, le sentiment d'être dépassé par l'accélération de l'économie ou bien la concurrence accrue sur les marchés peut faire naître un autre sentiment: celui d'être exclu ou, pour le moins, en situation de déphasage sur les plans social et économique, tant aux niveaux national qu'international.

Le rapport du Directeur général sur les activités de l'OIT doit nous rassurer quant à la qualité de l'action de notre Organisation. Depuis près d'une décennie déjà, mais tout particulièrement ces trois ou quatre dernières années, l'OIT a continué de relever la tête et d'affirmer haut et fort ses valeurs et son mandat, faisant en sorte que la dimension sociale de la globalisation de l'économie soit dûment prise en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques.

Je demeure persuadé que l'action de l'OIT, dans ce domaine, ne doit pas être considérée sur le court terme, mais qu'elle doit reposer sur une vision large, globale et stratégique de l'équilibre socio-économique du monde. Il est primordial que l'Organisation continue à faire entendre sa voix et poursuive notamment avec détermination les activités du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation ainsi que les travaux entamés dans le cadre de la Commission mondiale.

Si je devais user d'une métaphore, je dirais qu'un développement économique bien maîtrisé reste, qu'on le veuille ou non, la locomotive qui tire le train d'un développement social durable et juste. L'OIT est là à mon sens pour faire en sorte que la locomotive et les wagons soient bien attelés ensemble et que la solidité de l'attelage ainsi constitué ne soit pas affectée par un quelconque maillon faible. La coopération technique, le dialogue social, la promotion de l'emploi et des droits fondamentaux des travailleurs, une protection sociale adéquate, sont autant de moyens indispensables pour que le train à destination du travail décent circule sur la bonne voie, en toute sécurité.

Nous entamons aujourd'hui la phase de fond et de substance – et sous certains aspects peut-être la plus délicate – de nos délibérations consacrées aux différents rapports du Directeur général et du Président du Conseil d'administration.

Permettez-moi à cet égard de vous faire part de quelques considérations. L'année 2001 et le début de l'année 2002 ont, sous bien des aspects, changé la face du monde: insécurité, risque de conflits, sentiment

d'injustice, parfois d'impuissance ou de révolte face à de nombreuses victimes innocentes; tous ces maux que nous connaissions déjà ont pris une nouvelle dimension et ont eu de profondes répercussions sur le monde du travail, sur l'emploi ainsi que sur la justice sociale.

La justice sociale et la paix sont indissociables, interdépendantes et se renforcent l'une et l'autre, la sécurité des personnes va en effet bien au-delà du simple équilibre des forces. Si la sécurité physique est bien évidemment un élément vital et indispensable, la sécurité des personnes, dans toute son acception, recouvre également une dimension économique et sociale. La recherche inlassable de cette sécurité revient bien évidemment aux Etats et à chacun d'entre nous, mais également, je le crois, à l'Organisation internationale du Travail. Il faut, en effet, être extrêmement clair à ce sujet: sans la recherche d'une certaine justice sociale, il n'y aura pas de véritable paix ni de véritable stabilité et encore moins d'harmonie entre les personnes dans le monde.

C'est pourquoi il faut insister encore et toujours sur le rôle primordial que l'OIT se doit de jouer afin de faire respecter la maxime qui était inscrite au fronton de son ancien bâtiment: «Qui veut la paix prépare la justice.» Et, pour assurer cette justice sociale, je crois que nous pouvons faire pleinement confiance au Directeur général qui se trouve à mes côtés. Je vous remercie de votre attention.

PRÉSENTATION DU RAPPORT  
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
POUR L'ANNÉE 2001-02

Le PRÉSIDENT — Nous allons poursuivre nos travaux. Il s'agit du point relatif à la présentation du rapport du Président du Conseil d'administration pour l'année 2001-02.

Le Président du Conseil d'administration, M. Tou, ministre du Travail du Burkina Faso, est retenu par la formation du gouvernement de son pays qui a lieu aujourd'hui. Nous regrettons donc que M. Tou ne puisse pas être parmi nous aujourd'hui mais, pour le remplacer, je suggère que Lord Brett, Vice-président travailleur du Conseil d'administration, présente le rapport qui figure, selon mes informations, dans le [Compte rendu provisoire n° 3](#).

*Original anglais: Lord BRETT (délégué des travailleurs, Royaume-Uni)* — En l'absence de M. Tou, le Président du Conseil d'administration, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur les travaux du Conseil d'administration au cours de l'année écoulée, qui figure dans le [Compte rendu provisoire n° 3](#). Ce rapport se concentre sur les principaux développements qui ont marqué ces travaux et n'entre pas dans le détail des questions dont la Conférence est saisie.

Le Conseil d'administration a porté une grande attention à l'amélioration des activités normatives. Il a décidé d'adopter une approche par sujet pour la présentation des rapports. Les nouveaux cycles biennaux et quinquennaux pour la présentation des rapports commenceront en 2003 avec des conventions regroupées par sujet. Certaines exigences relatives à la présentation d'un rapport détaillé seront en outre supprimées et remplacées par des programmes d'assistance par pays visant à résoudre les problèmes persistants que pose l'application des conventions.

Le Groupe de travail sur la politique de révision des normes a achevé son examen cas par cas des conventions et recommandations de l'OIT adoptées avant 1985. Il a estimé que 71 conventions et 71 recommandations étaient à jour et que le Bureau devrait les promouvoir en les intégrant dans ses publications et en les faisant connaître à un plus large public.

Le Conseil d'administration a noté avec satisfaction que la ratification des normes fondamentales du travail avait encore progressé. Selon les derniers chiffres, 74 Etats ont ratifié les huit conventions fondamentales et 42 Etats en ont ratifié sept, ce qui représente au total plus de 65 pour cent des Etats Membres de l'OIT. Le rythme de ratification de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, est le plus rapide de toute l'histoire de l'OIT. Au 22 mai 2002, cette convention avait recueilli 122 ratifications, contre 117 pour la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973.

Au cours de la période considérée, le Comité de la liberté syndicale a examiné 160 cas relatifs à la liberté syndicale, à la négociation collective et aux droits de l'homme. A l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire du comité, une table ronde tripartite consacrée à l'incidence des travaux du comité sur les mandats de l'OIT s'est tenue à Genève et une brochure a été publiée.

A sa 283<sup>e</sup> session, le Conseil d'administration a été saisi du rapport de la première session du Groupe de travail tripartite de haut niveau sur les normes du travail maritime qui s'est réuni à Genève du 17 au 21 décembre 2001. Le Conseil a noté qu'il était envisagé d'élaborer un nouvel instrument intégrant autant que possible les dispositions de fond de toutes les normes du travail maritime qui ont été jugées suffisamment à jour. A la même session, le Conseil d'administration a décidé de donner suite à la demande du Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale d'inscrire à l'ordre du jour de la 91<sup>e</sup> session (juin 2003) de la Conférence internationale du travail une question urgente relative à la mise au point d'un système plus sûr d'identification des gens de mer, en vue de l'adoption d'un protocole relatif à la convention (n° 108) sur les pièces d'identité des gens de mer, 1958. Le Conseil a décidé que cette question serait régie par la procédure de simple discussion.

En novembre 2001, le Conseil d'administration a examiné le rapport de la mission de haut niveau qui s'est rendue au Myanmar en septembre-octobre de la même année. Il s'est dit profondément préoccupé par l'impact très limité de la nouvelle législation visant à éliminer le travail forcé et par l'absence de poursuites pénales à l'encontre des personnes qui en violent les dispositions. En mars 2002, le Conseil a examiné le rapport d'une mission de coopération technique qui s'est rendue au Myanmar en février 2002, ainsi qu'un protocole d'entente conclu par le Bureau et le gouvernement en vue de la nomination avant le mois de juin 2002 d'un fonctionnaire de liaison du BIT au Myanmar. Le Conseil a estimé que le protocole d'entente constituait un premier pas pour une représentation continue et efficace de l'OIT afin d'éliminer le travail forcé. Le Conseil a demandé au Bureau et aux autorités de poursuivre l'examen des allégations invoquées à sa précédente session et la discussion engagée sur la question de la nomination d'un médiateur au Myanmar.

Le Conseil d'administration a exprimé son soutien au programme spécial de coopération technique pour

la Colombie et a demandé au gouvernement de contribuer à son financement.

Le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation a axé ses travaux sur la question de la libéralisation du commerce et de l'emploi et en a souligné les principaux enjeux politiques.

M. Moore, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, s'est adressé aux membres du groupe de travail au sujet de l'impact de la libéralisation du commerce sur l'emploi. Il a reconnu que, bien trop souvent, certaines catégories de travailleurs supportent le coût des ajustements liés à la libéralisation du commerce et que ce problème doit être traité.

Lors de la même réunion du groupe de travail, M. Alfredo Atanasof, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale de l'Argentine, a également pris la parole pour décrire la crise qui frappe l'Argentine et les mesures prises par son gouvernement en vue de les surmonter. Le groupe de travail a admis qu'il reste beaucoup à faire pour contribuer à améliorer les politiques nationales afin de réduire au minimum les effets néfastes de la libéralisation du commerce sur les travailleurs et d'accroître autant que possible ses effets positifs. Plusieurs facteurs susceptibles de jouer un rôle particulièrement important à cet égard ont été recensés, au nombre desquels figurent les politiques de protection sociale, les systèmes éducatifs, les politiques actives du marché du travail ainsi que le respect des droits fondamentaux des travailleurs et une bonne gouvernance.

Le groupe de travail s'est félicité de la rapide mise en place de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et a formulé le souhait qu'elle travaille étroitement avec d'autres organisations intéressées, qu'elle tire parti du savoir-faire de diverses sources et qu'elle consulte les Etats Membres. Il était convenu que la commission élaborerait son rapport de façon indépendante, que le groupe de travail et le Conseil d'administration seraient tenus informés de ses travaux et que toute action ultérieure de l'OIT suivrait la procédure établie.

Le Conseil d'administration a poursuivi ses travaux dans le cadre du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Il a approuvé les formulaires de rapport révisés concernant les mesures prises en droit et dans la pratique dans les domaines suivants: liberté syndicale, négociation collective, lutte contre le travail forcé ou obligatoire et contre la discrimination dans l'emploi ou la profession.

La Commission de l'emploi et de la politique sociale a examiné l'Agenda global pour l'emploi, cadre intégré pour l'emploi établi par le Bureau en réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa session extraordinaire de l'an 2000. L'agenda recense les mesures que les pays doivent prendre pour exploiter avec succès les grandes formes de changement inhérentes à l'économie mondiale, à savoir le commerce, la technologie, l'esprit d'entreprise, la gouvernance et l'investissement dans les ressources humaines. Le Conseil d'administration a également examiné les résultats du Forum global sur l'emploi qui s'est tenu à Genève du 1<sup>er</sup> au 3 novembre 2001. A cette occasion, 750 participants, y compris des personnalités des milieux politiques et économiques de plus de cent pays ont discuté de l'Agenda global pour l'emploi.

Alors que l'Agenda global pour l'emploi énonce un cadre stratégique pour la politique de l'emploi, le do-

document sur les politiques visant à remédier aux conséquences des événements du 11 septembre 2001 sur le plan social et de l'emploi se concentre sur l'élaboration de politiques à court terme. Le Conseil d'administration a constaté que les perspectives d'une reprise de l'économie mondiale demeurent incertaines. Il a aussi souligné l'importance d'une coordination mondiale des politiques macroéconomiques et la nécessité d'examiner la situation des pays en développement. De son point de vue, une stimulation à court terme, qui puisse être donnée sans mettre en péril la stabilité macroéconomique à plus long terme, est nécessaire.

En novembre, le Conseil d'administration a passé en revue les progrès réalisés dans plusieurs domaines de coopération entre l'OIT et les institutions de Bretton Woods. Les efforts déployés par l'OIT dans ce domaine visent essentiellement à promouvoir le programme d'activités concernant un travail décent, en coopération avec ses institutions, et à susciter une approche intégrée des politiques économiques et sociales afin que les principales composantes deviennent partie intégrante des stratégies de développement national et international.

En mars, le Conseil d'administration a examiné un document intitulé «Suivi et promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale: activités de promotion et de recherche, services consultatifs techniques et forum tripartite sur la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale». Le Conseil d'administration a approuvé la tenue d'un forum sur les multinationales et a demandé au Bureau de préparer une synthèse des vues qui seront exprimées. Il a également été convenu de poursuivre l'examen du format et du thème de la prochaine enquête sur la suite donnée à la Déclaration.

En novembre 2001, le Conseil d'administration a constitué un petit groupe de travail tripartite chargé d'examiner les questions ayant trait aux activités sectorielles. En mars, il a approuvé les recommandations du groupe de travail relatives à une nouvelle approche du programme des activités sectorielles qui visera à maximiser l'impact de ses activités dans la limite des ressources disponibles par l'établissement d'une composante «réunions» et d'une composante «autres activités». A sa session de novembre 2002, le Conseil d'administration définira plus en détail les différents aspects de cette nouvelle approche.

Le Conseil d'administration a examiné en novembre 2001 le rapport annuel sur la coopération technique. Il a pris acte du souci de l'OIT d'assurer une plus grande cohérence en reliant les activités de coopération technique aux cibles opérationnelles du Bureau. Constatant que l'OIT avait conclu de nouveaux partenariats à des fins de développement, il a pris note de ses priorités pour les années à venir. Il a par ailleurs salué les résultats et les priorités futures de l'IPEC, le succès de sa campagne «Carton rouge au travail des enfants» menée pendant la coupe d'Afrique des nations, les améliorations apportées aux instruments de collecte de données, les recherches entreprises sur différents sujets, notamment l'impact du VIH/SIDA et le travail des enfants, selon qu'il s'agit de garçons ou de filles, et la mise en place de programmes visant à éliminer les pires formes de travail des enfants dans des délais déterminés. Rappelant le rôle essentiel que jouent les organisations de travailleurs et d'employeurs dans l'élimination du travail des enfants, le Conseil d'administration s'est enfin félicité de la

volonté de l'IPEC de renforcer sa coopération avec les partenaires sociaux.

En novembre, le Conseil d'administration a pris note du rapport de la 13<sup>e</sup> Réunion régionale asiatique, tenue à Bangkok du 28 au 31 août 2001. En mars, il a été saisi de documents sur les manifestations internationales prévues au cours des mois suivants, notamment la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey, Mexique, du 18 au 22 mars 2002, la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, tenue à Madrid du 8 au 12 avril 2002, et le Sommet mondial pour le développement durable, Rio+10, qui se tiendra à Johannesburg, Afrique du Sud, du 26 août au 4 septembre 2002.

A propos des questions financières, les recommandations du Conseil d'administration figurent dans la partie 13 du rapport que je soumetts à la Conférence.

En mars 2002, le Conseil d'administration a décidé qu'en plus des questions inscrites d'office et compte tenu de la deuxième discussion prévue sur la question «ressources humaines et formation – révision de la recommandation (n° 150) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975», l'ordre du jour de la 92<sup>e</sup> session de la Conférence devrait comporter les questions suivantes: 1) norme d'ensemble (une convention complétée par une recommandation) concernant le travail dans le secteur de la pêche, et 2) travailleurs migrants (discussion générale fondée sur une approche intégrée). Le Conseil d'administration a également décidé d'inscrire à l'ordre du jour de cette même session une question relative au retrait des recommandations nos 2, 12, 16, 18, 21, 26, 32, 33, 34, 36, 43, 46, 58, 70, 74 et 96.

En guise de conclusion, je souhaiterais remercier très chaleureusement mes deux collègues du bureau du Conseil, Monsieur Alain Ludovic Tou, le Président, et Monsieur Daniel Funes de Rioja, mon collègue Vice-président employeur, pour l'appui et l'amitié qu'ils m'ont témoignés tout au long de l'année. Leur précieux concours a considérablement facilité l'accomplissement des multiples tâches dont le Conseil d'administration s'est vu investi. Je tiens également à remercier le Directeur général et ses collaborateurs pour leur assistance et leur soutien constant.

#### RATIFICATION

D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE DU TRAVAIL  
PAR L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE  
ET LE CAMEROUN

Le GREFFIER de la CONFÉRENCE — Suite aux informations qui viennent de vous être communiquées au nom du Président du Conseil d'administration au sujet du nombre de ratifications enregistrées au 22 mai 2002, en ce qui concerne la convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants, adoptée en 1999, j'ai le plaisir d'annoncer à la Conférence qu'à la fin du mois de mai, l'ex-République yougoslave de Macédoine s'est ajoutée à la liste des pays ayant ratifié cette convention, et que le 5 juin dernier le Directeur général a enregistré la ratification du Cameroun, ce qui porte à 124 le nombre total de ratifications obtenues pour cet instrument.

Le PRÉSIDENT — Je vous remercie, Monsieur le Greffier, et nous adressons toutes nos félicitations aux gouvernements qui continuent de ratifier ces normes fondamentales. C'est un appel à poursuivre naturelle-

ment non seulement le combat pour la ratification mais surtout la pleine mise en œuvre de ces instruments fondamentaux.

#### INVITATION D'UNE OIG EN QUALITÉ D'OBSERVATEUR

Le PRÉSIDENT — J'ai le plaisir de vous informer qu'après consultation de mes collègues du bureau de la Conférence, le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (groupe ACP) a été autorisé à participer aux travaux de la 90<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail en qualité d'observateur.

#### DÉCLARATION DE M. SOMAVIA, SECÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE

Le PRÉSIDENT — Avant d'entamer la discussion générale du rapport du Président du Conseil d'administration et du rapport du Directeur général, j'ai l'honneur de donner maintenant la parole à Monsieur Somavia, Directeur général du Bureau international du Travail, pour qu'il nous présente son rapport intitulé *Exécution du programme de l'OIT en 2000-01*.

*Original anglais:* Le SECÉTAIRE GÉNÉRAL — Le rapport que vous avez sous les yeux est une réponse au défi que nous avons tous décidé de relever ensemble il y a trois ans, et qui consiste à transformer un programme administratif et un mécanisme budgétaire en instrument de politique stratégique pour gérer le changement dans un monde complexe en voie de globalisation.

Nous nous sommes mis d'accord sur le travail décant pour tous en tant que vision devant guider l'OIT dans le XXI<sup>e</sup> siècle. Sa mise en œuvre est l'aboutissement d'un travail d'équipe du Conseil d'administration, de notre direction et de nos collaborateurs à Genève et dans les régions. Je vous remercie d'évaluer avec honnêteté et franchise l'état d'avancement de nos travaux et de nous conseiller pour l'avenir.

Cette institution – je la ressens de façon très forte – a toujours montré une capacité de résistance et d'adaptation extraordinaire. Une fois de plus, un souffle nouveau de créativité passe sur l'OIT. Je vais vous donner quelques exemples de produits novateurs, d'initiatives et d'opportunités qu'engendre cette nouvelle énergie que je vois dans cette salle et chaque fois que je me rends dans différents régions et pays. Je vous donne simplement quelques exemples: nous venons de terminer la première analyse de la question hommes/femmes dans notre travail, et l'équipe de Direction générale va examiner les recommandations plus tard cette semaine. Cette auto-évaluation participative est la première du genre dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Comme vous le savez, nous avons soutenu avec force l'idée que le lieu de travail est l'un des espaces les plus appropriés pour lutter contre le VIH/SIDA. Nous avons mis au point un instrument pratique, notre Code de pratique tripartite, que j'ai eu l'honneur de présenter à la Conférence ONUSIDA de l'an dernier. Mais je dois vous dire que récemment, lorsque les chefs des institutions ont rencontré le Secrétaire général, ils ont décidé d'approuver cet instrument, qui sert désormais de base à leur propre activité. C'est maintenant un instrument à l'usage du système et pas seulement de l'OIT.

A la suite des terribles attaques terroristes contre New York et Washington, les secteurs de l'aviation aérienne et du tourisme ont choisi l'OIT comme lieu de rencontre et de travail pour élaborer une réponse globale à la crise qui menace des centaines de milliers d'emplois et la survie de nombreuses entreprises, et nous continuons à y participer. Où discuter d'un grand problème d'activité? Ils ont décidé que ce serait à l'OIT.

Notre rapport sur la sécurité et la santé au travail montre qu'en l'an 2000, deux millions d'agriculteurs, de travailleurs du bâtiment et d'autres travailleurs ont trouvé la mort au travail, soit 5 000 personnes par jour. Pour ces travailleurs dans les industries les plus dangereuses, chaque jour est un 11 septembre et leurs familles ne sont jamais sûres de les voir rentrer à la maison. La Commission de la Conférence des accidents du travail et des maladies professionnelles va donc intensifier ses activités, SafeWork, et c'est incontestablement un domaine où chacun trouve intérêt à accroître la productivité en réduisant les accidents et en améliorant la santé au travail.

En août dernier, à Bangkok, notre Conférence régionale asiatique a lancé l'idée de plans nationaux d'action pour le travail décent, avec des indicateurs de suivi et d'évaluation à intervalles réguliers. Les Philippines ont été le premier pays à adopter un tel plan d'action. Le Bahreïn et le Bangladesh ont indiqué qu'ils lui emboîteraient le pas. La Chine est le premier pays à signer un mémorandum d'accord avec l'OIT fondé sur l'objectif du travail décent. D'autres pays utilisent de plus en plus le programme d'activités en faveur du travail décent comme cadre de mobilisation et d'organisation de leur plan de développement, et je dois dire que nous sommes de plus en plus pressés de placer les programmes nationaux pour le travail décent au cœur de notre planification stratégique avec de très nombreux pays.

Nous avons approfondi nos partenariats avec la Commission tripartite du travail et des affaires sociales de l'Organisation de l'unité africaine. Il y a quelques semaines, à Ouagadougou, nous avons poursuivi ce processus consistant à focaliser les initiatives de développement régional sur le travail décent, notamment dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Cette question figure aussi en bonne place à l'ordre du jour de la Réunion tripartite des Amériques qui aura lieu à la fin de l'année à Lima.

Mon rapport couvre les deux premières années complètes du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et indique son impact positif partout dans le monde. De plus en plus de pays ratifient et nous informent qu'ils se conforment à la Déclaration. Ils sont aussi de plus en plus nombreux à nous demander conseil et à solliciter une coopération technique. Cette nouvelle ouverture est un premier pas pour accomplir des progrès plus importants. Les rapports globaux sur la Déclaration, et nous en sommes au troisième, sont devenus la source d'information et d'analyse sur les droits humains fondamentaux au travail qui fait foi et est la plus à jour.

Cette année, le rapport intitulé *Un avenir sans travail des enfants* a suscité une grande attention dans le monde entier lorsqu'il a été lancé simultanément dans 17 pays différents. Nous l'examinerons en détail mercredi et nous devons saisir l'occasion de notre journée d'action du 12 juin pour renouveler notre engagement

à éradiquer le travail des enfants et à étoffer et élargir nos programmes IPEC.

Après des années de travail ardu, l'ouverture d'un bureau de liaison au Myanmar, il y a quelques semaines, constitue une avancée décisive qui devrait permettre à l'OIT de travailler en liaison étroite avec les autorités et avec toutes les parties concernées pour veiller à ce que le travail forcé soit finalement éliminé dans ce pays.

Notre forum mondial pour l'emploi de novembre dernier couronné de succès et évoqué par le Vice-président du Conseil d'administration, inauguré par le Secrétaire général des Nations Unies, a montré que l'OIT est capable de réunir des acteurs essentiels pour formuler les contours d'un nouveau cadre mondial pour l'emploi, complet et très souhaitable. La prochaine étape consistera naturellement à placer l'OIT en position d'initiateur de politiques dans ce domaine.

Nous avons des amis un peu partout, mais il est quand même très stimulant que le Directeur général de l'OIT ait été invité à la fois au Forum économique mondial de Davos, qui a eu lieu cette année à New York, et au Forum social mondial de Porte Alegre pour parler du même sujet, c'est-à-dire de notre programme d'activités en faveur du travail décent. Cela montre que notre voix trouve un juste écho auprès de gens ayant pourtant des visions différentes quant aux dimensions économiques et sociales de la mondialisation. Je crois que nous pouvons jouer un rôle de passerelle. Le groupe de travail de notre Conseil d'administration sur la dimension sociale de la mondialisation peut s'honorer de créer au sein du système multilatéral un espace de débats sur de nouvelles conceptions de la mondialisation. Les directeurs de la CNUCED, du HCR et de l'OMC y ont tenu un discours, et les ministres du Travail de l'Argentine et de l'Afghanistan y ont exposé la situation critique de leurs pays.

Nous sommes allés plus loin et nous avons réuni 25 éminentes personnalités à notre Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Cet ambitieux projet a commencé sous la direction de ses deux vice-présidents, le Président finlandais, M. Halonen, et le Président tanzanien, M. Mkapa. C'est la première commission mondiale indépendante dirigée par deux chefs d'Etat, et la commission entend fournir son rapport d'ici dix-huit mois. Elle s'est déjà réunie deux fois et elle a commencé à dresser un inventaire des questions en analysant les différentes positions y relatives et à s'entendre sur un processus de consultation élargie.

Cette année, nous avons célébré le cinquantenaire de notre Comité de la liberté syndicale. On ne compte plus le nombre de vies qui ont été sauvées, de prisonniers qui ont été libérés et de portes qui se sont ouvertes vers la démocratie, vers la liberté démocratique, grâce à ce travail. Et pourtant, à l'exemple du Bélarus, de la Colombie et d'autres pays, dont la Commission de l'application des normes va analyser la situation, la lutte continue.

Nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers. Nous devons toujours aller de l'avant dans le domaine des normes. La nouvelle approche intégrée des normes, élaborée par le Conseil d'administration, offre, je crois, un potentiel énorme.

La Conférence de l'an prochain passera en revue toute une série de conventions et de recommandations sur la sécurité et la santé au travail pour pouvoir les mettre à jour et consolider l'ensemble. L'idée est de tirer parti des progrès réalisés et d'avoir des nor-

mes qui soient plus accessibles, plus faciles à appliquer, plus larges dans leur couverture et plus faciles à mettre en œuvre, et à mesure que nous progresserons dans cette stratégie intégrée pour les normes, nous élargirons et renforcerons nos liens avec les parlements qui ont ratifié les conventions de l'OIT et qui ont converti nos normes en législations et règlements nationaux. Nous avons récemment publié, conjointement avec l'Union interparlementaire, un guide pour la mise en œuvre de la [convention n° 182](#).

Ces activités très diverses que je viens de résumer ne sont qu'un exemple de cette nouvelle dynamique d'action à l'OIT, et nous avons beaucoup, beaucoup plus à partager. Mais je voulais simplement vous donner une petite idée, une sorte d'impression de ce qui s'est passé depuis notre dernière réunion. Toutes ces choses se sont passées entre la Conférence de l'an dernier et celle de cette année et couvrent, comme vous voyez, un large éventail d'activités de l'OIT; et je crois que le fait que nous traitons les bonnes questions et qu'elles soient perçues comme pertinentes dans la recherche de solutions aux problèmes nous donne beaucoup de force et nous remplit d'espoir pour l'avenir.

Mais je voudrais maintenant vous demander de vous arrêter un instant et de réfléchir à la crise humanitaire générale des travailleurs palestiniens dans les territoires occupés. Le rapport que vous avez sous les yeux vous le dit clairement. Nous avons réuni les faits de façon objective.

Mais plus que tout cela, je dirai que nous avons fait un effort particulier pour essayer d'aborder les aspects subjectifs plus profonds de la situation, c'est-à-dire l'humiliation et la frustration ressenties par les Palestiniens à la suite de cette série de blocages et d'actions militaires d'Israël.

La notion de châtement collectif est, semble-t-il, ce qui explique le mieux la colère sous-jacente. Le rapport reflète également le sentiment d'insécurité en Israël, lié aux attentats suicides et à la crise économique.

La situation actuelle ne peut pas durer et seul le dialogue peut conduire à la paix. J'en appelle aux mandants de Palestine et d'Israël. Je leur demande de prendre le risque de s'engager dans la voie du dialogue social dans leurs domaines de compétence spécifiques, pardelà le clivage actuel. Nous vous aiderons et vous soutiendrons de toutes les façons possibles.

Avec votre soutien, je demande au Bureau de mettre en place très rapidement un programme de coopération technique élargi pour les travailleurs arabes et les autres composantes des territoires occupés, comme je l'ai proposé dans le rapport. Ce sera un programme dirigé par notre Constitution qui dit que la paix durable et universelle ne peut être établie que si elle est fondée sur la justice sociale.

L'ensemble de l'OIT a une responsabilité et ne peut pas l'éluder. Mais, au-delà de l'OIT, la communauté internationale doit répondre aux aspirations de toutes les familles de la région. Très simple, les parents au travail, les enfants à l'école, la sécurité dans la rue et la paix dans la communauté. Cela reste l'espoir le plus profond de la grande majorité des Palestiniens et des Israéliens. Et nous et le monde devons les aider à y parvenir.

Je voudrais maintenant passer à un autre point. Je pense qu'une mondialisation différente est possible et que l'OIT doit jouer à cet égard un rôle essentiel. Comme vous le savez, à l'OIT, nos discussions ne se

sont pas concentrées sur le fait de savoir s'il faut plus ou moins de mondialisation ou si nous devons l'arrêter. Pour nous, il s'agit de déterminer quel genre de mondialisation nous voulons, pour qui et comment y parvenir.

Peu d'entre nous viennent dans ces réunions dans l'idée d'en finir avec les économies et les sociétés ouvertes. Notre débat porte sur l'équité, la responsabilité et la transparence, l'entreprise et la productivité, la recherche de l'équilibre. Il vise également à faire naître de nouvelles idées, une pensée créative et des solutions imaginatives.

Fondamentalement, nous avons besoin d'un concept de mondialisation que les électeurs du monde entier considèrent légitime parce qu'il répond à leurs craintes et à leurs aspirations. Ce ne devrait pas être un modèle universel mais plutôt une démarche générale à l'intérieur de laquelle il soit possible de procéder à des choix dans le cadre d'un débat démocratique. Dans ce contexte, le rôle de l'OIT est fondamental. Nous avons notre propre conception des choses, qui relie la façon dont la mondialisation est vue par les gens et la manière dont les vies de ces personnes sont reliées par le commerce, l'investissement et les chaînes de production intégrées.

Nous devrions être fiers de ce qui fait notre force. Bien sûr, nous avons nos différends, mais nous sommes des spécialistes dans l'art de parvenir à un consensus constructif. Le tripartisme est un atout insuffisamment exploité. Nous avons la responsabilité de l'utiliser davantage et mieux.

Nous devons viser un consensus aussi large que possible, à la fois au sein et au-delà de l'OIT, sur une forme de mondialisation garantissant à tous, familles et pays, des chances égales, des règles du jeu équitables et de véritables opportunités. Cette tâche n'est pas facile, mais elle est réalisable. L'OIT est un lieu privilégié pour essayer. Cela a été reconnu lors de la récente réunion de Monterrey sur le financement du développement. Nous avons la volonté, les idées, et les moyens de montrer que la mondialisation peut être orientée de façon à offrir des opportunités aux gens et aux pays des raisons de la soutenir.

Tournons-nous maintenant vers l'avenir. Je pense que, dans sa forme actuelle, la mondialisation n'a pas produit suffisamment d'emplois pour satisfaire tous ceux qui en recherchent ni dans les endroits où ils font le plus cruellement défaut. C'est probablement là son plus grave échec.

Aujourd'hui plus d'un milliard d'hommes et de femmes sont au chômage, sous-employés ou travaillent pour des salaires de misère. La conséquence directe de cela est la décision prise par 120 millions de travailleurs et leurs familles de quitter leur pays d'origine dans l'espoir de trouver un travail ailleurs.

En outre, nous aurons besoin d'ici dix ans de quelque 500 millions d'emplois, presque uniquement dans les pays en développement, pour absorber les nouveaux venus sur le marché du travail, des jeunes et des femmes essentiellement.

Personne n'envisage pour les dix ans à venir un scénario qui tienne compte de cet immense déficit de travail décent. Mais nous savons qu'il est possible avec une bonne combinaison de politiques publiques et privées.

Alors, permettez-moi de vous suggérer cinq champs d'action à explorer.

Premièrement, nous devons concentrer beaucoup plus notre attention sur le développement local, sur

les marchés locaux, sur l'entreprise locale, sur les réseaux d'organisations et de protection sociale, sur la capacité des populations locales à se sortir d'affaire. Le commerce international et les investissements étrangers sont bien sûr importants, mais l'expérience montre que seule une quinzaine de pays en développement en bénéficient. Pour les autres et surtout pour les pays les moins avancés, exportateurs de produits de base, les résultats sont maigres. Nous devons faire preuve d'imagination pour mettre à profit le potentiel de mobilisation sociale que représente un développement économique local durable, resserrer les liens qui, à l'échelle mondiale, vont dans ce sens et explorer des stratégies susceptibles d'équilibrer les investissements à l'échelon local. La nouvelle convention sur laquelle travaille la Commission de la promotion des coopératives constitue à cet égard un instrument d'importance vitale. Les différents projets que nous mettons en œuvre à l'échelon national pourraient aisément être regroupés, par le biais du dialogue social, dans des programmes en faveur du travail décent au service de la lutte contre la pauvreté au niveau local.

Une délégation tripartite de l'OIT se rendra au Sommet de Johannesburg pour faire en sorte que l'action de l'Organisation soit intégrée dans la stratégie globale de développement durable qui doit y être adoptée. Il faut équilibrer les objectifs économiques, sociaux et environnementaux.

Deuxièmement, nous devons libérer la créativité et le potentiel productif des hommes et des femmes pris au piège de l'économie informelle. Cela est capital pour l'OIT si elle veut contribuer, comme elle s'y est engagée, à la réalisation des objectifs de développement pour le millénaire. Une nouvelle conception de la gouvernance et de l'interaction des institutions publiques avec les travailleurs et les petites entreprises privées doit être au cœur de toute stratégie visant à empêcher les plus défavorisés du monde de s'enfoncer toujours plus dans l'informalité, que j'ai décrite dans mon rapport à la Conférence. La Commission de l'économie informelle a une tâche immense et complexe. Je suis sûr qu'elle nous donnera des directives pour élargir notre action de façon à la rendre utile aux yeux des ceux qui vivent dans l'économie informelle. Pour prendre les bonnes décisions, nous devons aller à la rencontre des gens qui vivent dans l'économie informelle.

Troisièmement, nous devons envisager des moyens de garantir une sécurité économique et sociale de base pour tous. La continuité de l'emploi est un socle de plus en plus fragile pour le système de protection sociale, surtout dans le cas des plus vulnérables qui risquent de se passer constamment de l'emploi précaire et sous-payé à des périodes de chômage et vice versa. Pour étendre la protection sociale aux milliards de personnes des économies informelles du monde développé, comme l'a demandé la Conférence l'année dernière, nous devons imaginer des moyens de faire en sorte que le revenu et d'autres formes de soutien aux plus démunis aident ceux-ci à accéder à un travail décent. L'Afrique du Sud et le Brésil offrent, à titre expérimental, un revenu minimum de base pour que les enfants aillent à l'école et que les parents trouvent un emploi productif. D'autres pays poursuivent d'autres voies qui méritent également d'être étudiées, comme le crédit d'impôt sur le revenu gagné aux Etats-Unis. Mais, si je soulève cette question, c'est parce que je veux suggérer que l'OIT se positionne au cœur de

cette discussion, surtout si l'économie mondiale demeure incapable de créer des emplois.

Quatrièmement, nous devons exiger que les objectifs des organisations internationales soient cohérents tout en favorisant la mise en œuvre d'une pluralité de moyens pour atteindre ces objectifs. C'est là, à mon sens, une question très importante. Il faut que nous soyons cohérents dans nos objectifs et il faut que nous soyons pluralistes dans notre politique. Nous avons besoin d'un cadre consensuel qui soit suffisamment vaste pour permettre un débat raisonné et des choix démocratiques sur la réforme politique et le rythme auquel la mener ainsi que sur les solutions permettant le mieux de réduire la pauvreté et de créer des emplois. Par exemple, comme le Forum global sur l'emploi l'a suggéré, la mise en place d'un cadre politique solide pour le marché du travail permettra d'obtenir une croissance plus rapide et de créer davantage d'emplois décents sans accélérer l'inflation ni créer d'insupportables déficits budgétaires. Elle permettra également d'ouvrir les marchés grâce à une meilleure planification et à une meilleure gestion des ajustements nécessaires. Nous devons approfondir cette réflexion et prendre en compte la valeur du pluralisme politique. Les pays ont le droit d'examiner les options qui s'offrent à eux et de faire des choix. Ce n'est pas aux organisations internationales de dire aux pays ce qu'ils doivent faire chez eux. Aujourd'hui, la mondialisation à sens unique donne un prix à tout, mais elle n'a rien à dire sur les valeurs humaines de base. L'OIT, au contraire, est la preuve vivante que les valeurs universelles ne sont pas synonymes d'homogénéité ou de domination culturelle. En vérité, notre lutte contre la pauvreté, la discrimination et l'oppression a ouvert la voie à la diversité et à la créativité, depuis l'action normative jusqu'à la création de la normalisation au développement d'entreprises. Le concept de travail décent lui-même rattache les valeurs communes aux mesures concrètes destinées à améliorer les conditions d'existence des personnes et des familles. Il offre un cadre à l'intérieur duquel procéder à des choix et définir des priorités face à l'évolution de l'économie mondiale et du monde du travail. S'il fait l'objet d'un débat et si son application est préconisée à l'échelle internationale, il peut devenir un objectif collectif en vue d'une mondialisation qui réponde aux besoins de chacun.

Cinquièmement, gardons le rythme du changement qui se déroule à l'OIT. Toutes sortes d'institutions, d'agences internationales, de gouvernements, d'entreprises, de syndicats, d'ONG, d'Eglises et autres institutions participent au processus et au dialogue visant à formuler les stratégies de réforme nécessaires pour gagner la confiance de l'opinion publique. Comme vous le savez tous, on constate un manque de confiance croissant envers les institutions et les autorités. De nouveaux mouvements d'activisme du marché offrent de nouveaux cadres à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, auxquels s'applique parfaitement la Déclaration sur les entreprises multinationales.

Je dois dire à cette assemblée que la responsabilité des organisations internationales est une question clé de l'ordre du jour actuel. Nos résultats sont satisfaisants à cause de notre structure tripartite et à cause de nos méthodes ouvertes de travail, mais peu de personnes extérieures savent, par exemple, que les sessions de notre Conseil d'administration sont ouvertes au public et que nous n'imposons pas nos conventions

aux pays, qui s'y associent volontairement en les ratiifiant. Cependant, nous ne devons jamais être complaisants envers nous-mêmes.

A mesure que nous approchons du 85<sup>e</sup> anniversaire de l'Organisation, en 2004, nous devons tester nos idées en écoutant les opinions les plus diverses, celles de ceux qui apprécient notre travail comme celles de ceux qui le critiquent. Ne pas le faire serait un signe de faiblesse. Au contraire, écouter les voix nouvelles de la société témoigne de la force du tripartisme et de notre confiance en sa durabilité.

Notre capacité à absorber nos idées, à les développer par un dialogue social et à proposer des innovations pour répondre aux besoins des travailleurs et des entreprises peut nous aider considérablement à régler les problèmes posés par la mondialisation, et je veux dire que, en fin de compte, c'est vous, les mandants, qui représentez les gouvernements, les travailleurs et les employeurs, qui êtes la véritable force de l'OIT. L'important, c'est votre engagement personnel en faveur des valeurs et des instruments de l'OIT lorsque vous êtes de retour chez vous. C'est là qu'est la différence cruciale. Le dialogue à Genève est essentiel, mais le dialogue chez vous est la pierre de touche de notre efficacité.

Je veux vous inviter à être audacieux, à prendre des risques, à essayer des solutions nouvelles, à vous respecter les uns les autres, parce que nous sommes tous les héritiers d'une tradition magnifique. Nous devons trouver les réponses d'aujourd'hui. Levons-nous et, main dans la main, déployons la force de notre énergie, génératrice de consensus, à la face du monde.

Le PRÉSIDENT — Notre assemblée vient de vous applaudir et c'est d'autant plus mérité que, passant en revue l'exécution du programme pour l'année 2000-01, vous avez su nous adresser également un superbe message d'espoir et aussi un message sur les défis que nous devons savoir relever tous ensemble. J'ai dit tout à l'heure dans ma courte intervention que notre institution devait reposer sur une vision large, globale, stratégique du subtil équilibre socio-économique du monde.

Vous nous avez démontré que vous avez cette vision et que c'est celle qui doit perdurer au sein de notre institution. Soyez donc remercié pour cette présentation et pour votre engagement inlassable en faveur du mandat de l'Organisation.

Avant de passer à la discussion générale du rapport du Président du Conseil d'administration et du rapport du Directeur général, je vais faire une déclaration au nom du bureau de la Conférence, afin de vous rappeler les principes qui nous guideront dans ce débat. Ces principes, énoncés aux paragraphes 54 à 58 du quatrième rapport du Groupe de travail sur le programme et la structure de l'OIT, ont été approuvés par le Conseil d'administration et soumis à la Conférence en 1967. Vous les trouvez résumés dans le *Mémoire* de la 90<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, dont j'espère que vous avez tous reçu un exemplaire à ce jour.

Il appartient au bureau de la Conférence d'appeler l'attention de tous les délégués sur le paragraphe 58 de ce rapport, qui se lit comme suit: «Dans les périodes de tension politique aiguë, une double responsabilité incombe à l'Organisation internationale du Travail: défendre les valeurs de liberté et de dignité de l'homme proclamées dans sa Constitution et réduire, au lieu de les multiplier, les points de tension interna-

tionale en assurant au degré le plus élevé possible une collaboration continue dans la poursuite des objectifs de l'OIT. Chaque délégué à la Conférence a donc l'obligation envers celle-ci de garder ces considérations constamment présentes à l'esprit, et le Président de la Conférence a l'obligation envers celle-ci de veiller à ce que la Conférence ne les perde pas de vue.»

Qu'il me soit donc permis de rappeler à cet égard que les débats de la Conférence internationale du Travail ne doivent pas empiéter sur les discussions propres au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, auxquels la Charte confie les responsabilités des décisions politiques dans le système des Nations Unies. Je demande donc instamment à tous les délégués de se conformer à ces principes que nous nous engageons, mes collègues du bureau et moi-même, à faire respecter.

Permettez-moi aussi de vous lancer un appel en disant que je compte donc sur vous toutes et vous tous pour assurer à nos débats la franchise et également la dignité qui conviennent à la plus haute instance internationale en matière sociale.

La liberté d'expression est l'élément vital de l'Organisation internationale du Travail. Cependant, pour pouvoir exercer ce droit dans le respect mutuel, il est de la plus haute importance que tous les délégués s'en tiennent à un langage parlementaire et se limitent aux points en discussion sans aborder des questions qui leur sont totalement étrangères. Nous nous devons en effet d'observer une certaine discipline si nous voulons que nos travaux se déroulent harmonieusement et qu'ils soient couronnés de succès.

Tout délégué pourra exercer son droit de réponse s'il estime devoir répondre à une déclaration où son gouvernement aurait, par exemple, été mis en cause. Dans ce cas, il devra faire connaître au Président, avant la fin de la séance, son désir de faire usage du droit de réponse. Les demandes de réponse devront être transmises au Président par l'intermédiaire du Greffier de la Conférence et non pas par une demande de parole au cours de la séance.

Permettez-moi donc de vous rappeler ici les consignes à respecter en ce qui concerne le droit de réponse. La réplique doit porter uniquement sur le point en cause, elle doit être brève et ne pas excéder deux minutes. Le délégué a, en outre, l'obligation de la formuler dans un langage correct et parlementaire. Je tiens également à souligner qu'aucune demande de réponse à une réponse ne sera accordée, au risque d'ouvrir la voie à un cercle vicieux d'interventions qui bloquent complètement nos discussions.

J'attire enfin votre attention sur la décision prise par la Conférence, à sa deuxième séance plénière de mardi dernier, de limiter à cinq minutes la durée des interventions pour la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général. Comme vous le savez, la Conférence dispose d'un temps très limité pour examiner un ordre du jour particulièrement chargé. J'invite donc les ministres et les délégués assistant à la Conférence à respecter cette limite de cinq minutes lorsqu'ils préparent leur intervention afin de ne pas courir le risque de se voir retirer la parole avant la fin de leur discours lorsque celui-ci excède les cinq minutes réglementaires.

Qu'il me soit, en outre, permis de vous rappeler que la liste des orateurs pour la discussion générale des rapports du Président du Conseil d'administration

et du Directeur général sera close à 18 heures, le mercredi 12 juin.

Pour la troisième fois, un rapport global, établi sous la responsabilité du Directeur général, sera soumis à la Conférence en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Le rapport de cette année porte sur l'abolition effective du travail des enfants.

Conformément à la décision adoptée par la Commission de proposition, le rapport global fera l'objet d'une discussion en plénière, distincte de celle prévue pour les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général, lors des deux séances plénières entièrement consacrées à cette question, qui se tiendront dans la matinée et l'après-midi du mercredi 12 juin. La discussion sera organisée de la manière suivante: la séance du matin débutera par une discussion générale au cours de laquelle des ministres, des délégués, ainsi que des porte-parole de groupes non gouvernementaux et régionaux feront des interventions liminaires; la séance de l'après-midi débutera par une discussion thématique de durée limitée qui sera animée par le Directeur général lui-même. La discussion générale pourra ensuite reprendre pour permettre, dans la mesure du possible, aux intervenants qui n'avaient pas pu s'exprimer lors de la séance du matin de le faire.

Afin que le plus grand nombre possible de mandants aient la possibilité de s'exprimer, la Conférence a décidé que le nombre d'interventions de chaque orateur ne serait pas limité mais qu'au sein de chaque délégation gouvernementale, le discours d'un ministre ne devrait pas s'ajouter à la déclaration d'un délégué. Les dispositions de l'article 14 du Règlement de la Conférence, qui limitent la durée des interventions et fixent l'ordre dans lequel la parole est accordée aux intervenants, ne s'appliqueront pas à cette discussion.

Afin de permettre au bureau de la Conférence d'organiser au mieux le temps disponible pour la discussion générale, les ministres, les délégués et les autres intervenants souhaitant prendre la parole sont priés de le faire savoir au Greffier de la Conférence avant ce soir 18 heures. Il sera néanmoins possible à ceux qui le souhaiteraient de faire ajouter leur nom à la liste en cours de séance. Vous trouverez, enfin, dans le bulletin quotidien, de plus amples informations à ce sujet.

Voici les principales considérations que nous nous efforcerons de garder à l'esprit tout au long de nos débats. Je suis certain qu'avec votre concours nous nous acquitterons pleinement des responsabilités qui nous ont été confiées et que nous assurerons ensemble le bon déroulement et le succès de cette Conférence. Je vous remercie par avance de votre précieuse coopération et de votre compréhension.

#### RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION

Le PRÉSIDENT — Après cette déclaration destinée, je l'espère, à clarifier les règles de fonctionnement applicables à notre débat général, le débat général sur le rapport du Président du Conseil d'administration et sur le rapport du Directeur général est maintenant ouvert.

*Original arabe: M. EL AMAWY (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, Egypte) — J'ai le*

plaisir de présenter à M. le Président et à son pays ami nos félicitations pour son élection à la tête de cette session. Nous lui souhaitons, ainsi qu'aux membres du bureau, le succès dans leur tâche de supervision des travaux de cette session, session qui se réunit à une période se caractérisant par beaucoup d'évolutions et des événements internationaux et régionaux qui nécessitent l'adoption de politiques efficaces afin de renforcer le développement économique et social.

Je voudrais exprimer l'estime de l'Égypte à l'égard du Directeur général, M. Juan Somavia, et des responsables du Bureau pour les efforts déployés dans le domaine de l'emploi et les résultats positifs découlant du Forum global sur l'emploi qui s'est tenu en novembre dernier. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt la traduction des résultats du programme dans la réalité. Et je voudrais insister, dans ce contexte, sur l'importance d'accorder la priorité à la création d'emplois et à l'atténuation des effets de la pauvreté.

L'Égypte salue la création de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, composée de politiques, d'experts et d'intellectuels représentant les différentes cultures, et qui est chargée d'étudier l'impact de la mondialisation. Il est important que la commission traite de ce sujet d'une façon englobant tous les aspects qui intéressent les pays en développement, et surtout l'impact de la mondialisation et les efforts continus de nos sociétés pour faire face à la pauvreté; il est aussi important de ne pas utiliser les normes comme des mesures de protection et de respecter les avantages comparatifs des pays en développement.

Nous avons étudié avec beaucoup d'intérêt le rapport du Directeur général et nous estimons que parmi les réalisations les plus importantes de cette période figurent l'impact de l'Organisation dans les débats mondiaux et les progrès réalisés dans l'exécution des quatre objectifs stratégiques. Cependant, il y a des domaines dans l'assistance technique qui nécessitent plus de concentration, tels que le programme «Des emplois pour l'Afrique» et le renforcement de l'activité de l'Organisation en matière de programmes de sécurité sociale qui sont d'une importance primordiale pour les pays en développement, et cela grâce aux services de consultation et d'assistance technique.

L'Égypte se félicite des débats sur le thème de l'économie informelle. Notre ministère accorde un intérêt particulier à ce secteur qui se développe rapidement et qui englobe une grande partie de la main-d'œuvre, pouvant atteindre jusqu'à 40 pour cent en Égypte, et qui représente un pourcentage important du produit intérieur de l'Égypte, surtout dans l'agriculture et les services. Et le Ministère s'efforce de promouvoir le travail décent dans l'économie informelle et d'étendre à son égard la réglementation et la protection sociale.

La promotion des coopératives est l'une des meilleures solutions qui convient aux pays du tiers monde passant par une phase de transition économique et sociale, puisqu'elle favorise le développement tout en tenant compte de sa dimension sociale.

Notre Organisation incarne la volonté des peuples et leur aspiration à la liberté, au développement et à la justice sociale. Et si nous discutons chaque année des violations commises à l'encontre des droits des groupes ou des individus, alors qu'en est-il lorsqu'un peuple entier, le peuple palestinien, souffre d'une injustice flagrante? Celui-ci souffre de l'oppression exercée par une puissance d'occupation armée jusqu'aux

dents d'équipements les plus modernes qui en use sans aucune retenue et à la vue du monde entier.

Cette campagne de terreur, à laquelle est soumis le peuple palestinien, va détruire la confiance des peuples dans le système international.

Israël ne respecte pas ses obligations internationales relatives à la IV<sup>e</sup> Convention de Genève. Il prend pour prétexte la légitime défense face au terrorisme. Mais quelle défense justifie l'assassinat d'enfants et de civils innocents à l'intérieur de leurs maisons?

Les pertes économiques et humaines résultant de cette campagne israélienne sont considérables. Le blocus et le bouclage des territoires où travaillaient des milliers de travailleurs palestiniens ont porté un coup à l'économie palestinienne.

Nous avons examiné avec un grand intérêt le rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs palestiniens dans les territoires occupés. Le rapport fait allusion aux pratiques israéliennes de bouclage des villes palestiniennes, de destruction de maisons, de l'assassinat de civils, de pillage de leurs propriétés et de confiscation des terrains afin d'y créer des colonies. Le rapport propose également quelques mesures d'assistance urgente au peuple palestinien afin de l'aider à faire face à la situation qui ne cesse de se dégrader.

L'objectif principal que nous essayons d'atteindre est de mettre fin à l'occupation israélienne de tous les territoires arabes occupés en Palestine, dans le Golan syrien occupé et les fermes de Chebaa.

*Original espagnol:* M<sup>me</sup> GONZÁLEZ FERNÁNDEZ (*vice-ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Cuba*) — Qu'il me soit permis, tout d'abord, de féliciter M. Elmiger pour son élection et de lui souhaiter plein succès à la présidence de cette conférence.

Cuba a toujours collaboré avec l'OIT à la mise en œuvre de politiques, de programmes et d'accords visant à promouvoir les principes et les droits fondamentaux au travail, la protection sociale, l'équité ainsi que la justice sociale. Cuba reconnaît les efforts déployés par l'OIT pour réaliser ses objectifs stratégiques, l'assistance technique fournie par l'Organisation, les initiatives mises en œuvre en faveur du programme global pour l'emploi, sa lutte en vue d'éliminer le fléau que sont les pires formes du travail des enfants, ainsi que son influence positive sur la réflexion relative à des problèmes complexes actuels, qu'ils découlent de la mondialisation ou qu'ils remontent à des siècles. Mais nous nous inquiétons, car nous voyons un monde où l'on est de plus en plus habitué à consommer des images virtuelles, où l'on invente des réalités, où l'on construit des euphémismes et où l'on justifie l'injustifiable, à savoir que les pays riches n'adoptent pas les mesures nécessaires visant à stimuler la croissance des pays en développement.

On nous dit que le chômage est la cause fondamentale de la persistance de la pauvreté, que les technologies de l'information vont aider à faire remonter les niveaux de l'emploi productif, que la flexibilité au travail est une nouvelle conquête des travailleurs, que le vieillissement de la population rend les marchés du travail plus stables.

Par contre, on ne nous dit pas et on ne reconnaît pas non plus que l'ordre économique international injuste imposé par les pays riches est la véritable cause du malheur de millions de personnes dans le monde.

Le travail décent continue d'être un rêve pour des millions de personnes dans le monde. La mondialisa-

tion, qui est néolibérale et discriminatoire, engendre le chômage, l'augmentation du travail informel, l'instabilité de l'emploi et l'absence de protection sociale dans presque toutes les régions du monde.

A Cuba, la croissance soutenue de notre économie a des retombées bénéfiques pour tous. Rien que l'année dernière, nous avons réduit le chômage à 4,1 pour cent et nous nous employons à le faire passer sous la barre des 3,5 pour cent au cours de cette année. Il y a quatre décennies, nous avons éliminé l'image déprimante des enfants qui mendient dans la rue ou qui travaillent pour vivre. Nous protégeons les revenus des travailleurs face aux différentes conjonctures économiques, aux restructurations nécessaires ou face aux calamités climatologiques. Aucun travailleur n'est laissé sans protection sociale ni abandonné à son sort; 23,8 pour cent du PIB sont destinés à des dépenses sociales. A Cuba, tout le monde est couvert par la sécurité sociale, et un million et demi de retraités reçoivent régulièrement leur pension.

Les progrès réalisés par Cuba dans tous les domaines pourraient être encore plus importants sans le blocus économique, financier et commercial imposé par les Etats-Unis, qui, eu égard aux calomnies et aux mensonges ignominieux, se renforce actuellement.

Cuba dénonce la recrudescence de la politique agressive visant à détruire sa révolution et réitère sa confiance en l'OIT, réaffirme les valeurs de justice sociale et en appelle à la communauté internationale pour que soient éliminées toutes mesures tendant à exclure et à être sélectives et assorties de conditions, qui empêchent le progrès et la justice sociale de profiter à tout le monde.

*Original anglais:* M. NG (*ministre d'Etat à l'Education et à la Main-d'œuvre, Singapour*) — La délégation de Singapour félicite chaleureusement le Président de son élection à la présidence de la 90<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

Monsieur le Directeur général, je voudrais vous féliciter de la sagesse de vos propos et des nombreuses réalisations qui ont été accomplies avec succès sous votre direction au cours de l'année passée. Singapour convient avec vous que l'OIT demeure un organe ayant vocation à résoudre des problèmes globaux liés à la mondialisation. Singapour, elle aussi, a dû relever de nouveaux défis, dans ce nouvel environnement économique, dynamisé par la connaissance et l'innovation. Nous devons concentrer nos efforts sur le développement et la mise en valeur de nos ressources humaines. Pour continuer à progresser, pour demeurer opérationnelle dans cette économie de la connaissance, Singapour, comme d'autres pays, procède à la transformation de ses structures économiques. Nous nous efforçons de former une main-d'œuvre compétitive au niveau mondial grâce à l'amélioration des compétences, au recyclage et à une amélioration dans la chaîne de valeur.

Ainsi, l'une des stratégies principales consiste à encourager l'apprentissage tout au long de la vie, ce qui se fait par une double démarche, à savoir par la transformation de notre système éducatif en vue de former la main-d'œuvre de l'avenir et par la mise en place d'un système d'enseignement complet en vue d'assurer la formation continue et d'accroître la compétitivité de notre force de travail.

L'une des tâches les plus urgentes est de permettre à nos travailleurs les moins qualifiés d'acquérir de nouvelles compétences et connaissances afin qu'ils

puissent eux aussi partager les fruits de cette nouvelle économie mondialisée.

Quel que soit l'environnement économique, nous poursuivrons nos efforts pour renforcer l'axe tripartite qui rassemble le gouvernement, les employeurs et les syndicats. Le partenariat tripartite a représenté un avantage concurrentiel et formé la pierre angulaire de notre développement social et économique au cours des trente dernières années. Cela a permis de faire régner, à Singapour, l'harmonie industrielle, un bon travail d'équipe, une productivité plus élevée et d'instaurer un environnement favorable à l'investissement et à la croissance économique.

La 90<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail tient sa deuxième discussion sur la promotion des coopératives. Dans ces temps difficiles où les difficultés économiques croissent et où les perspectives d'emploi sont de plus en plus incertaines, le rôle des coopératives a pris de l'importance à Singapour. Les coopératives de travailleurs, qui ont été établies initialement par le mouvement syndical, couvrent toute une série d'activités sociales et économiques. Elles fournissent des biens de consommation, des assurances, des soins de santé, des soins dentaires, des soins pour les enfants, pour les personnes âgées, des services de transport et de logement, et elles jouent un rôle important dans la satisfaction des besoins fondamentaux des travailleurs à des prix abordables. Nos coopératives permettent d'améliorer le bien-être économique et social des travailleurs et de leurs familles, particulièrement ceux ayant des revenus faibles. Les coopératives de travailleurs continuent à faire partie intégrante du filet de sécurité sociale à Singapour.

Nous notons également que l'ordre du jour de la Conférence de cette année inclut une discussion sur l'enregistrement et la notification des accidents du travail et des maladies professionnelles. Singapour s'efforce en permanence d'examiner et d'améliorer les mesures prises en la matière pour maintenir un niveau élevé de santé et de sécurité au travail face aux mutations rapides que connaît son environnement économique.

J'ai le plaisir de vous annoncer qu'après la ratification de la convention sur les pires formes de travail des enfants lors de la dernière session de la Conférence, nous venons de ratifier une autre convention fondamentale, la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération (1951). Cette ratification traduit notre attachement à un traitement juste et équitable entre hommes et femmes pour un travail de valeur égale.

Ma délégation est convaincue que nous aurons des discussions fructueuses sur les différents points à l'ordre du jour de cette Conférence. Je suis sûr que, sous votre direction, cette Conférence parviendra à d'excellents résultats.

Le PRÉSIDENT — Je vous remercie de votre intervention. Nous avons tous pris bonne note du fait que votre pays va ratifier une nouvelle convention fondamentale, ce dont notre assemblée ne peut que se réjouir.

*Original espagnol: M. ABASCAL (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Mexique)* — La construction du travail décent et ce qu'elle implique pour le futur de l'humanité constituent un objectif de l'OIT que le Mexique partage et promeut dans sa nouvelle culture du travail. C'est pourquoi, aux yeux du gouvernement et des secteurs mexicains de production,

notre participation à cette Conférence est primordiale pour aller de l'avant et bâtir des relations de travail vraiment humaines.

Le rapport global *Un avenir sans travail des enfants* nous rappelle qu'il n'y aura ni paix ni avenir tant que l'exploitation des enfants existera.

Le Mexique s'engage dans ses lois à éradiquer le travail des enfants qui nuit à la santé, à la sécurité ou à leur intégrité morale. Nous avons lancé avec l'OIT la conception d'un projet portant sur la lutte contre une des pires formes du travail des enfants, l'exploitation sexuelle à des fins commerciales. Mais nous voulons aller plus loin encore parce que, pendant la grossesse, l'être qui vient d'être conçu partage les conditions de travail de sa mère. Nous cherchons donc à mettre en place une culture du respect de la promotion des enfants, et ceci dès leur conception, comme l'a affirmé le Président Fox au mois de mai dernier à l'ONU, pour obtenir des résultats significatifs et permanents.

Le Mexique s'engage en faveur des critères éthiques du travail décent. Il est nécessaire de réfléchir aux mécanismes permettant d'intégrer de plus en plus de personnes se trouvant dans le secteur informel de l'économie au marché du travail formel. Grâce à des programmes de formation, des améliorations de la réglementation, des formes créatives qui permettent aux entrepreneurs de remplir leurs obligations en matière de fiscalité et de sécurité sociale, nous aboutirons à un marché du travail régi par le droit.

Le projet de recommandation sur les coopératives est une reconnaissance de son potentiel. Au Mexique, le coopératisme est né de l'expérience autochtone et a constitué une partie de notre histoire millénaire. Les coopératives sont un secteur de notre économie caractérisé par la solidarité et l'OIT peut servir de levier formidable pour leur donner une impulsion.

Nous sommes d'accord avec les objectifs stratégiques de l'OIT présentés par le Directeur général dans son rapport. Nous sommes d'accord avec les concepts de responsabilité et de planification stratégique qui doivent régir la gestion de toute organisation. C'est un engagement très clair pris par l'OIT envers ses mandants.

Sur la base de stratégies et de lignes d'action privilégiant le dialogue social et l'état de droit, le gouvernement mexicain a promu le changement. L'objectif est la transformation des entreprises en véritables communautés humaines productives où le talent des travailleurs, associé à celui de la direction et des actionnaires, contribue à générer un bien-être individuel et social plus équitable et plus grand. Le travail productif est le moyen idéal pour consolider une société démocratique, prospère et juste pour tous.

Le processus de dialogue entre les secteurs productifs que nous encourageons depuis plus d'une année se poursuit. L'objectif est de mettre à jour, en ayant une conception de l'avenir, la culture du travail, de l'entreprise, les institutions du travail et la législation du travail. Malgré les difficultés inhérentes à la création d'une véritable culture de consensus régie par les règles de la démocratie, malgré une méfiance historique entre les différents acteurs du monde du travail qui est le résultat d'une culture politique qui n'a pas été dépassée, malgré le risque de politisation de ce genre de processus et l'envie d'imposer des points de vue unilatéraux, nous obtenons des résultats importants en la matière.

De même que le ministère du Travail a respecté l'autonomie des secteurs de production, il est égale-

ment ferme sur le plan de la promotion du respect des principes du travail fondamentaux et du sens social du travail.

Nous avons pris, par exemple, des mesures concrètes pour que les entreprises des zones franches d'exportation en particulier ne restreignent pas l'emploi de la travailleuse ou le maintien à son poste si elle est enceinte et afin que l'on mette en place des horaires flexibles et des garderies pour les enfants dans les centres de travail. Aujourd'hui, au Mexique, on a lancé un processus de revalorisation du travail féminin, rémunéré ou non, où la discrimination n'a plus sa place.

De la même manière que le gouvernement mexicain estime que l'économie doit s'agencer autour de l'être humain dans un monde où les frontières ont tendance à disparaître, une compétitivité saine ne peut s'établir que dans le plein respect des droits des travailleurs, notamment en offrant une rémunération digne dans toutes les régions du monde. La concurrence fondée sur une main-d'œuvre bon marché aggravera l'injustice dans le monde. Ce n'est que le développement des connaissances qui pourra réunir tous les êtres humains.

Nous voulons un monde dans lequel la valeur et la dignité de chaque travailleur soient pleinement respectées pour chaque travailleur indépendamment de son origine ou de sa condition de migrant, et cela conformément aux lois de chaque pays et aux principes universels qui protègent la personne humaine. Nous sommes heureux de voir que cette manière de penser est partagée par de nombreux pays. Nous insistons sur l'importance de la Déclaration ministérielle conjointe à laquelle ont souscrit le ministère du Travail des États-Unis d'Amérique et le Secrétariat d'État au Travail et à la Prévoyance sociale du Mexique, car on y voit la volonté politique des deux gouvernements d'accorder une attention particulière aux travailleurs migrants qui font partie des groupes les plus vulnérables.

Le Mexique porte son regard sur les besoins du présent mais également sur les exigences de l'avenir. Aujourd'hui, plus que jamais, il est nécessaire de mondialiser la solidarité qui est la conséquence de l'unité du genre humain. L'histoire montre que l'imagination et la créativité humaines sont inépuisables. Ayons la force nécessaire pour construire un monde du travail empreint d'un humanisme transcendant pour que la construction de ce bien commun dans la solidarité soit durable.

M. BENFREHA (*conseiller technique et délégué suppléant gouvernemental, Algérie*) — Permettez-moi de présenter au Président, au nom de la délégation algérienne, mes sincères félicitations à l'occasion de son élection à la tête de notre présente Conférence. Mes félicitations vont également aux Vice-présidents élus.

Je suis convaincu qu'avec leur «esprit de service» nous parviendrons à l'achèvement des objectifs assignés aux travaux de cette session de la Conférence internationale du Travail.

Je tiens aussi à rendre un hommage particulier au Directeur général du Bureau international du Travail pour la qualité du rapport qu'il a bien voulu nous présenter, rapport qui consacre les paramètres de la budgétisation stratégique et les techniques de gestion fondées sur les résultats, approche développée avec le concours des mandants, à la suite d'un effort conceptuel soutenu auquel le gouvernement algérien a activement pris part.

Les performances réalisées dans l'exécution du programme pour les années 2000-01 démontrent à l'évidence le bien-fondé de la nouvelle approche, qui gagnerait à être approfondie davantage à la lumière des enseignements tirés de cette entreprise conceptuelle dans l'objectif d'une intégration plus intense des priorités des futurs programmes de l'OIT.

Les questions de la présente session revêtent pour nous une grande importance au regard des profondes mutations multiformes qui caractérisent l'économie mondiale. L'intérêt que nous portons à ces questions nous incite à plaider pour un rôle central de l'OIT à l'effet de remédier aux implications sociales de la mondialisation à travers la promotion de l'emploi, le respect des normes fondamentales du travail, la consécration du tripartisme et du dialogue social et la recherche d'une meilleure protection sociale.

Nous nous félicitons de la qualité du débat qui a pris forme à l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation. Dans ce contexte, les problématiques de fond examinées quant à l'impact de la libéralisation des échanges sur l'emploi mettent en exergue les défis que l'OIT devrait relever pour l'amélioration des politiques sociales et la contribution à la promotion d'une gouvernance mondiale à même de tenir compte des exigences sociales.

Dans cette perspective, la mise en œuvre des priorités de l'Agenda global pour l'emploi sera d'un apport fort appréciable pour pallier les implications sociales de la mondialisation et participer à l'affermissement d'une justice sociale universelle contre toute vision mercantile réductrice.

A ce titre, les travaux de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation devraient à notre sens être guidés par les principes directeurs de l'équité et de la justice sociale pour aider les pays en développement à résorber les contraintes sociales dues à la globalisation des marchés.

L'économie informelle qui se développe d'une manière effrénée dans nos sociétés est la résultante de la forme actuelle de la mondialisation, encore trop guidée et trop rigidifiée par les termes du consensus de Washington.

Cette quête permanente de la productivité s'accompagne d'effets pervers sur les conditions de travail et le niveau de protection sociale des travailleurs salariés, qui acceptent dans certaines situations les pires conditions de travail et de prise en charge sociale.

En dépit des revenus de subsistance que peut générer l'économie informelle pour des milliers de travailleurs, elle demeure pour nous un handicap majeur à la promotion sociale et remet en cause les bases fondamentales du travail décent.

Il nous est donc demandé, dans ce contexte, d'approfondir la recherche sur les moyens appropriés de réduire les niveaux alarmants du travail informel dans nos pays et d'entamer la mise en œuvre d'un programme d'action avec le soutien du Bureau international du Travail.

L'intégration du mouvement coopératif dans le vaste champ des préoccupations de notre Organisation permettra sans nul doute d'assurer aux personnes exerçant dans les coopératives un niveau de protection sociale conforme aux normes fondamentales du travail.

La crise multiforme qui affecte nos économies nationales sous l'effet de la mondialisation amène nos agents économiques à opérer des restructurations économiques et financières afin de préserver leur via-

bilité et de survivre dans un environnement international où les règles de concurrence loyale demandent à être précisées.

La tendance actuelle des entreprises au recours systématique à la réduction des coûts a des effets préjudiciables sur le niveau de la prise en charge de la santé au travail. En effet, la prévention des risques professionnels tend à occuper une place de plus en plus réduite. L'évolution croissante des maladies professionnelles et des accidents de travail déclarés atteste de cette triste réalité. De surcroît, les finalités sociales de l'activité économique tendent à se déliter.

C'est pourquoi il est nécessaire de prévoir la mise en place d'organismes d'étude et de recherche spécialisés en tant qu'instruments de référence scientifique et technique.

Je ne saurais terminer mon intervention sans lancer un appel pressant à la communauté internationale du travail pour lui rappeler les conditions inhumaines imposées aux travailleurs et à la population en Palestine et dans les territoires arabes occupés, conséquences des pratiques israéliennes ségrégationnistes qui nous remémorent les sombres pages de la deuxième guerre mondiale ou de la colonisation.

Ces pratiques, qui portent atteinte à la légitimité internationale et qui ont été condamnées et dénoncées par la communauté internationale, sont par nature antinomiques avec les principes fondateurs de notre Organisation et contraires à toutes les normes fondamentales du travail pour lesquelles nous militons.

Il est maintenant du devoir de l'OIT d'agir rapidement pour atténuer les retombées de l'occupation et des agressions israéliennes sur les conditions de travail des travailleurs en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés.

*Original anglais: M. GWADABE (ministre du Travail et de la Productivité, Nigéria)* — Ma délégation salue votre expérience et votre compétence reconnues qui vous amènent à présider cette Conférence. Permettez-moi aussi de féliciter les autres membres élus du bureau, ainsi que le Directeur général pour la conduite des activités de l'OIT.

Le rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du programme de l'OIT pour la période 2000-01 met en évidence les résultats positifs de la budgétisation stratégique.

Ma délégation se félicite de ces résultats, en particulier du fait que les programmes de l'OIT, qui portent sur les principes et droits fondamentaux au travail, complètent utilement la politique du travail du Nigéria.

Mon gouvernement a ratifié les huit conventions fondamentales et soumis, au début de l'année, l'instrument de ratification des conventions (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, (n° 138) sur l'âge minimum, 1973 et (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. La ratification de ces conventions fondamentales a été menée à bien grâce au tripartisme actif qui caractérise aujourd'hui le monde du travail au Nigéria. Le Conseil consultatif national du travail examine actuellement la législation du travail et a été chargé de formuler des recommandations visant à harmoniser cette législation avec les conventions fondamentales et autres de l'OIT.

Nous sommes satisfaits du rôle que joue, dans notre pays, la Déclaration de l'OIT, laquelle est utile à

l'action du Conseil consultatif national du travail. Nous saluons aussi l'aide importante des pays donateurs à cette fin et pour d'autres initiatives qui permettent à des pays comme le mien de contribuer véritablement à la réalisation des objectifs stratégiques de l'OIT.

Ma délégation note que le rapport du Directeur général a trait au double objectif de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté. Je dois dire, avec satisfaction, que les cibles fixées par le Bureau ont été dépassées. Cependant, nous nous inquiétons de lire que «le niveau global de financement de la coopération technique a été inférieur à ce que l'on escomptait, en raison principalement de la baisse constante des ressources du PNUD». Nous espérons, comme le Directeur général, que, pour 2002-03, la coopération technique fera l'objet de nouvelles approbations et nous lui demandons de faire tout son possible dans ce sens. Nous faisons aussi bon accueil à la promesse d'efforts renouvelés en vue de l'élimination de la pauvreté. Récemment, mon pays a adopté une nouvelle politique nationale de l'emploi dont le principal objectif est, outre la protection sociale et l'établissement de conditions favorables au travail décent, de créer des emplois et d'améliorer l'employabilité des citoyens par la formation et l'acquisition de compétences. En fait, cette nouvelle politique de l'emploi découle de consultations intenses entre les différentes parties intéressées, l'OIT et le PNUD, lesquels ont participé activement aux séminaires et ateliers de préparation.

J'aimerais en conclusion exprimer toute l'appréciation de ma délégation pour les efforts que le Directeur général et ses collaborateurs, en particulier le Directeur régional pour l'Afrique, ont déployés pour innover dans la mise en œuvre en Afrique du programme de l'OIT. Nous espérons que, sur notre continent, l'OIT contribuera pour beaucoup à l'élaboration de politiques socio-économiques nationales mieux adaptées.

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, soyez assurés du plein attachement du Nigéria aux principes démocratiques et sociaux qui fondent les activités de l'OIT à l'échelle mondiale.

*Original anglais: Lord BRETT (délégué des travailleurs, Royaume-Uni)* — Je parle au nom du Congrès des syndicats britanniques (TUC), qui représente quelque 7 millions de travailleurs en Grande-Bretagne.

Ma première Conférence de l'OIT a eu lieu en 1992, peu après la chute du Mur de Berlin, quand le monde découvrait les réalités de la mondialisation. Malgré les incertitudes et le néolibéralisme rampant de ce nouvel ordre mondial, on constatait un certain optimisme quant aux perspectives de paix. Dix ans plus tard, face aux conflits régionaux et à une croissance du racisme et de la xénophobie, cet optimisme est difficilement justifié. La paix, la justice sociale et le développement durable sont menacés par de graves dangers.

L'OIT joue un rôle central dans la promotion du multilatéralisme et dans le respect du droit international. Le Directeur général constate dans son rapport des progrès vers la ratification universelle des huit conventions fondamentales de l'OIT sur les droits de l'homme, conventions qui constituent la fondation indivisible et indispensable du travail décent, de la démocratie et du développement durable. Malgré le

taux de ratification sans précédent de la convention n° 182 sur les pires formes du travail des enfants, il reste encore beaucoup à faire. Selon le TUC, deux piliers soutiennent la protection des travailleurs: une législation adaptée et bien appliquée et le dialogue social entre de véritables partenaires sociaux doivent se traduire pour nous par l'organisation en syndicats libres et le droit à des négociations collectives effectives. C'est pourquoi la campagne pour la ratification universelle et la mise en œuvre des normes fondamentales doit rester une priorité jusqu'à ce que l'objectif ait été atteint. La responsabilisation des travailleurs en découlera. C'est pourquoi aussi le TUC attache beaucoup d'importance au besoin d'élargir l'action des organisations collectives aux travailleurs du secteur informel qui ne sont pas protégés.

Nous devons reconnaître également la puissance mondiale des multinationales. En collaboration avec les syndicats mondiaux, nous interpellons ceux qui négligent leurs responsabilités et travaillons dans un esprit de partenariat social avec ceux qui souhaitent mieux contrôler leurs chaînes d'approvisionnement et les améliorer. L'OIT a ici un rôle important à jouer en élaborant des normes de compétence acceptées pour les vérificateurs sociaux, ce dans l'intérêt de tous, y compris des entreprises.

Nous sommes convaincus que le dialogue social est aussi une clé du règlement des différends et de l'édification de la paix. Je suis fier que ma nomination au poste de président du groupe des travailleurs de cette Conférence ait été proposée par les travailleurs de l'Inde et appuyée par ceux du Pakistan. Les travailleurs savent, malgré la politique destructrice des gouvernements et des élites, que notre seul souci reste la paix et l'amitié.

Le TUC a accordé beaucoup d'attention au cours de l'année écoulée à la situation dramatique qui règne en Colombie. Renforcer le dialogue social dans ce pays contribuera directement à la solution du conflit, mais il faut pour cela que l'on en termine avec la campagne de violence orchestrée contre les syndicalistes et les dirigeants syndicaux – 192 d'entre eux ont été assassinés rien que l'an dernier. A notre avis, seule une commission d'enquête permettra de découvrir les mécanismes de cette impunité persistante et permettra à l'OIT de mieux cibler l'assistance technique dont a besoin le gouvernement colombien. Nous disons cela en tant qu'amis de la Colombie. Nous ne considérons pas la commission d'enquête comme une menace ou une punition, mais comme un moyen puissant d'aider le gouvernement et les partenaires sociaux.

Ainsi, alors que le TUC élabore des activités de solidarité bilatérales en collaboration étroite avec l'OIT, nous appuyons la proposition qui consiste à utiliser une partie de l'excédent de trésorerie disponible pour renforcer le programme de protection de l'OIT en Colombie. C'est là une tâche extrêmement urgente, alors que le programme de protection du ministère de l'Intérieur de ce pays a dû être interrompu le 31 mai faute de fonds.

En tant que président du groupe des travailleurs, je travaille également à la conclusion d'un accord avec les employeurs visant à affecter une part substantielle de l'excédent de trésorerie à la reconstruction, à l'emploi et au développement du dialogue social et de la protection sociale en Palestine.

Je souhaite dire clairement que le Conseil général du TUC est gravement préoccupé par la persistance

de la violence au Proche-Orient. Nous appelons le gouvernement d'Israël et l'Autorité palestinienne à conclure un authentique cessez-le-feu, à renoncer à tout acte de violence et à reprendre les négociations pour un règlement politique conforme aux résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU. Le TUC exige le retrait immédiat des troupes israéliennes des territoires palestiniens et des mesures résolues pour mettre un terme aux attentats terroristes contre les citoyens israéliens.

Nous déplorons le refus du gouvernement israélien d'accepter la mission des Nations Unies pour enquêter sur les récents événements survenus dans le camp de réfugiés de Djénine. Cela ne peut qu'alimenter les soupçons quant aux violations des normes internationales applicables en temps de guerre qu'auraient pu commettre les Forces de défense d'Israël.

Le TUC demande une réponse internationale à la crise humanitaire qui frappe la Cisjordanie et la bande de Gaza et elle collecte elle-même des fonds auprès de ses affiliés. Elle s'efforce également d'aider au mieux ses camarades de la Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU).

La visite conjointe dans la région effectuée par le Secrétaire général de la CISL et par celui de la CES, de même que l'engagement de la Histadrout et de la PGFTU à œuvrer en faveur de la paix témoignent de la sollicitude de ceux qui souffrent pour l'autre partie au conflit et de leur désir d'en terminer avec la violence et la terreur, appuyant ainsi de manière tangible la recommandation du Directeur général selon laquelle le dialogue social peut être un élément important de la réouverture des négociations en vue de la coexistence pacifique de deux Etats souverains dans des frontières sûres et reconnues. Par ailleurs, nous soutenons l'appel du Directeur général à la création d'un fonds spécial pour l'emploi et la protection des travailleurs palestiniens et invitons tous les gouvernements à y contribuer généreusement.

J'ai axé mon intervention sur le dialogue social et le renforcement de la paix parce que ce sont là des préalables à la justice sociale et au développement durable. Sans dialogue social, nous sommes privés de la liberté de préserver la paix.

*Original chinois: M. LI (délégué gouvernemental, Chine) — Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Président à l'occasion de son élection à la présidence de cette conférence. Je suis persuadé que, sous sa direction éclairée, cette Conférence connaîtra un plein succès.*

Malgré les incidents inattendus survenus dans le monde, la paix et le développement demeurent les sujets actuels de ce nouveau millénaire. Aujourd'hui, la paix mondiale, la coopération entre les peuples, le développement national et le progrès social sont les tendances de notre époque. A l'heure où la multipolarisation et la mondialisation économique gagnent de la vitesse, à l'heure où la science et la technologie progressent jour après jour, le monde du travail découvre de nouvelles possibilités de développement d'une part et se heurte à des défis sérieux d'autre part. Les questions mondiales, toutefois, doivent être abordées par les efforts conjoints de tous les pays et les défis mondiaux doivent être relevés par l'intermédiaire de la coopération entre Etats. C'est dans ce contexte que l'Organisation internationale du Travail devrait faire face aux réalités, conformément aux tendances historiques et à l'évolution, en contrôlant de manière ap-

propriété les répercussions de la mondialisation économique sur le monde du travail, afin de promouvoir un développement commun parmi les nations.

Les activités de l'OIT de ces deux dernières années ont été passées en revue dans le rapport du Directeur général. Il est bon de voir que l'OIT a répondu de manière active à l'appel tripartite à promouvoir l'emploi et la coopération dans le cadre de la mondialisation et qu'elle a organisé avec succès le Forum global sur l'emploi en 2001, lors de l'élaboration de l'Agenda global pour l'emploi. Nous sommes convaincus que les actions entreprises par l'OIT en vue de mettre en œuvre ce programme permettront d'atteindre l'objectif du travail décent.

La Chine a déployé des efforts inlassables en faveur du développement économique et du progrès social depuis qu'elle a adopté une politique de réforme et d'ouverture il y a de cela plus de vingt ans. Ses forces nationales se sont accrues de manière remarquable et son peuple vit une vie meilleure. Aujourd'hui, la Chine jouit d'une stabilité politique du développement économique, de l'unité ethnique et du progrès social. Dans le cadre de la restructuration et de la réforme économique de ces dernières années le gouvernement chinois a intégré le développement économique et le progrès social en adoptant toute une série de mesures visant à améliorer le système de sécurité sociale et à promouvoir l'emploi.

Toutefois, le pays est en proie à la question grave de l'emploi en raison, notamment, de la restructuration économique et d'une population très nombreuse.

Dans ce contexte, nous poursuivons nos efforts en faveur d'une croissance économique soutenue, rapide et raisonnable, d'une plus grande réforme des structures économiques et de l'emploi et d'un développement des services de l'emploi. Nous sommes prêts à poursuivre notre coopération à cet égard avec l'OIT ainsi qu'avec tous les autres Etats Membres afin de profiter des expériences des uns et des autres et de promouvoir l'emploi et l'amélioration du système de sécurité en faisant avancer la cause du travail et de la sécurité sociale dans le monde.

Les tâches urgentes, aujourd'hui, pour les pays dans le monde sont de promouvoir l'emploi, d'éradiquer la pauvreté et de renforcer l'intégration sociale. Le gouvernement chinois estime, premièrement, qu'il est impératif de travailler à l'établissement d'un ordre politique et économique aux niveaux national et international, afin que les pays en développement bénéficient, sur une base équitable, des fruits de la mondialisation économique et des progrès scientifiques et techniques et que le fossé des richesses entre le Nord et le Sud soit comblé.

L'OIT pourrait travailler avec les mandants tripartites afin de réduire les effets négatifs de la mondialisation et d'étendre les bienfaits de la mondialisation à tous les travailleurs de par le monde.

Deuxièmement, l'OIT devrait respecter les cultures, systèmes sociaux et valeurs des différents pays, tout comme leurs valeurs communes et les intérêts de toutes les parties des Etats Membres. Il faudrait déployer des efforts pour renforcer la communication, promouvoir le dialogue et sauvegarder le mécanisme de consultation démocratique de l'Organisation. Ainsi, l'objectif de la justice sociale prôné dans la constitution de l'Organisation internationale du Travail pourrait être réellement atteint.

Troisièmement, l'OIT devrait porter une plus grande attention aux demandes spécifiques des pays en

voie de développement et renforcer la coopération technique.

C'est le devoir de l'Organisation de prendre des mesures concrètes pour promouvoir l'emploi, éradiquer la pauvreté et protéger les droits et intérêts de tous les travailleurs dans le monde, afin que ceux-ci puissent jouir d'un travail décent, productif et durable.

*Original anglais: M. FUTRAKUL (délégué gouvernemental, Thaïlande)* — Au nom du gouvernement de la Thaïlande, je voudrais féliciter le Président à l'occasion de son élection à la présidence de cette Conférence. Je suis sûr que, sous sa direction, cette réunion sera productive et féconde. Je remercie également le Directeur général de son exposé stimulant.

La Thaïlande soutient la promotion et la mise en application des normes et des principes et droits fondamentaux au travail. A ce propos, au cours des quatre dernières années, la Thaïlande a ratifié deux autres conventions fondamentales, à savoir la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Notre prochain objectif est de ratifier le plus rapidement possible la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973. Nous espérons coopérer étroitement avec l'OIT dans le cadre de son programme d'assistance technique pour répondre au défi que pose la ratification de nouvelles conventions, par le biais d'une sensibilisation de l'opinion, d'un renforcement des institutions et des autorités concernées, par la formation de personnel et l'accroissement de la coopération et de la coordination entre toutes les parties concernées.

Le gouvernement de la Thaïlande désire également remercier l'OIT d'avoir contribué à accroître les possibilités pour notre peuple d'obtenir un travail et un revenu décent après la crise de 1997 qui a engendré près de 2 millions de chômeurs. L'examen par pays de la politique de l'emploi, premier cadre de travail rassemblant la Thaïlande et l'OIT depuis la crise financière de 1997, est devenu la référence en matière d'introduction de politiques actives du marché du travail en Thaïlande. Les séminaires sur l'emploi des jeunes et les discussions ayant porté sur les petites et moyennes entreprises et l'amélioration des compétences qui ont eu lieu à Bangkok ont remporté un grand succès, et l'un des pas très importants vers l'égalité entre les sexes a été la mise en œuvre du projet d'élargissement des possibilités d'emploi pour les femmes thaïlandaises en vue de renforcer leur position et de leur permettre d'accéder à un travail décent.

La Thaïlande cherche à remédier à la pénurie de travail décent en renforçant son système de protection sociale dont elle veut étendre le champ d'application afin que toutes les entreprises soient couvertes, y compris celles qui n'emploient qu'un seul travailleur. Le gouvernement de la Thaïlande étudie également la possibilité d'assurer la protection sociale des travailleurs du secteur informel et des travailleurs à domicile. Il étudie, par ailleurs, l'introduction d'un système d'assurance chômage. A cet égard, il remercie l'OIT et la Banque mondiale de l'assistance technique substantielle qu'elles apportent dans ce domaine. Le résultat des recherches entreprises et des séminaires ainsi que les recommandations des experts de l'OIT nous guideront dans la mise en place de régimes de protection sociale viables.

Les leçons de la crise financière de 1997 nous ont enseigné que le secteur informel a un rôle important à

jouer dans notre croissance économique car il est devenu un moyen majeur d'absorber un grand nombre de travailleurs licenciés et au chômage. Lors de la Réunion des ministres du Travail asiatiques, qui a eu lieu le mois dernier, la question de la fourniture d'une protection adéquate à ces travailleurs a été examinée, et un projet régional pour l'Asie sur la mise en valeur du secteur informel a été commandité.

Le gouvernement de la Thaïlande accorde la plus haute priorité à la question du dialogue social et l'a inscrite au neuvième plan de développement économique et social national qui est entré en vigueur l'année dernière.

Enfin, la Thaïlande désirerait renouveler son soutien à l'Agenda du travail décent de l'OIT et à la mise en œuvre des quatre objectifs stratégiques qui, nous en sommes convaincus, contribueront à un développement économique décent. En tant que pays en développement, la Thaïlande pense qu'outre son mandat relatif à l'élaboration de normes du travail l'OIT s'est vu conférer un autre mandat en matière d'aide au développement par la Déclaration de Philadelphie. A cet égard, nous espérons que la Commission mondiale sur la dimension sociale de la globalisation qui vient d'être créée élaborera un nouveau paradigme de développement centré sur l'être humain et la satisfaction de ses besoins les plus fondamentaux. Nous attendons aussi une meilleure cohérence dans la teneur et l'application des politiques menées par l'OIT, l'OMC, l'OMS, la CNUCED et les autres organisations internationales œuvrant dans le domaine économique afin qu'elles aident les pays en développement d'une manière concertée.

*Original anglais: M. RYDER (représentant, Confédération internationale des syndicats libres) — Je voudrais féliciter le Président pour son élection ainsi que le Directeur général pour son rapport, qui porte sur une période au cours de laquelle l'OIT a fait d'importants progrès.*

Si notre organisation veut accomplir son mandat avec succès, elle doit être active dans le processus de mondialisation. Elle ne peut pas mettre la barre moins haut. Le travail décent doit devenir un objectif explicite et central dans la fixation des politiques nationales et internationales. Un système international qui génère un travail décent recueillera un soutien populaire ainsi qu'une légitimité et cela est crucial pour la durabilité et la stabilité. La Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation a une chance importante à saisir et une responsabilité de taille. La CISL est persuadée qu'elle sera à la hauteur de cette tâche mais pour cela nous avons besoin de faire en sorte que ses travaux puissent nourrir directement celui des institutions ayant un mandat pertinent, parce que la Commission sera jugée sur des faits plus que sur sa sagesse.

Les syndicats insistent sur les obligations de l'OIT envers les travailleurs. Le corollaire de cela est notre engagement à travailler de manière constructive dans un esprit de tripartisme et de cohésion. Enracinée dans ses valeurs bien établies de tripartisme, de justice sociale et de normes internationales du travail, l'OIT a et doit continuer à innover. L'immobilisme, dans un monde du travail en pleine mutation, ne saurait être la bonne solution. L'une des conséquences de cela est que l'OIT doit trouver de meilleurs moyens de mobiliser les entreprises qui sont, plus que jamais, des acteurs clés dans le cadre des problèmes que nous

devons résoudre. Nous avons besoin d'elles et leur intérêt croissant pour la responsabilité sociale est la preuve évidente que les entreprises veulent avoir leur place dans ce processus. Si l'OIT n'est pas à même de les faire participer, alors elle risque une marginalisation, alors qu'elle devrait justement se trouver au centre de ce processus.

L'OIT a un cadre normatif propre à donner orientation et crédibilité aux initiatives volontaires. Cette Conférence nous offre de plus amples preuves de l'importance du système d'établissement et de suivi des normes. Nos procédures sont très importantes car elles fonctionnent, et on l'a vu par le passé, dans le cadre de la lutte contre le travail forcé en Birmanie, où notre système, associé à une réelle politique d'engagement et de persévérance, a permis à l'OIT de faire ce que d'autres n'ont pas réussi à faire. Mais la capacité de l'OIT à agir dans les circonstances les plus difficiles est mise à l'épreuve ailleurs.

La semaine prochaine, dans son rapport annuel sur les violations des droits syndicaux, la CISL donnera, une fois encore, des informations sur le massacre continu des syndicalistes en Colombie et nous demandons à l'OIT d'apporter la même détermination, le même engagement pour mettre un point final à cette tragédie, comme elle l'a fait pour la Birmanie.

Le Directeur général nous a fait rapport sur les conditions insupportables qu'endurent les travailleurs palestiniens. L'OIT a la responsabilité urgente d'agir, dans la limite de sa capacité et de son mandat, afin d'édifier la paix et la sécurité aux fins d'un avenir meilleur pour tous les peuples de la région. La CISL aura une responsabilité conjointe. Nous avons travaillé à jeter des ponts et à mobiliser les solidarités et durant mes deux visites en Palestine, récemment, mes collègues de la Fédération des syndicats de Palestine, la PGFTU, m'ont montré qu'il était urgent de déployer une solidarité pratique. Le Directeur général nous a invités à suivre la voie de la solidarité pratique. Ce n'est pas la voie la plus facile pour tous mais c'est sans aucun doute celle que nous dictent les circonstances. Voilà pourquoi la CISL soutient la création d'un Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale et salue chaleureusement les initiatives de l'OIT pour le dialogue et la coopération. C'est une des priorités immédiates.

Le Directeur général a insisté à juste titre pour dire que son Organisation doit soutenir tous les travailleurs et que tous les travailleurs ont des droits. Elle doit s'intéresser particulièrement à ceux dont les droits sont niés, ceux qui sont soumis à l'exploitation extrême ou qui travaillent dans des conditions dangereuses. Je salue donc la Conférence, qui met en lumière le malheur de ceux qui n'ont pas de protection, ceux qui ne sont pas reconnus car ils travaillent dans le secteur informel, des millions d'enfants qui travaillent et dont on parle dans le rapport global annuel, des personnes réprimées. Il nous incombe à tous de leur permettre d'avoir un travail décent. La CISL s'engage à jouer son rôle.

*Original anglais: M. MDLADLANA (ministre du Travail, Afrique du Sud) — Nous nous joignons à ceux qui ont parlé avant nous pour féliciter le Président et les Vice-présidents de la Conférence de leur élection.*

Quand le Directeur général a présenté la première fois sa budgétisation stratégique pour l'an 2000, nous avons partagé sa vision parce que nous pensions que l'Organisation s'adaptait aux changements et aux dé-

fis qui en découlent. Ce nouveau processus budgétaire s'est produit au moment de la nomination du Directeur général et a constitué un défi extraordinaire pour lui.

Ma délégation pense que non seulement le Directeur général a été à la hauteur du défi, mais encore que cela lui a conféré une autorité indiscutée. Nous notons avec beaucoup d'admiration la créativité dont il a fait preuve dans la réorganisation et la réorientation du travail de l'OIT vers des objectifs stratégiques, quantifiables.

Nous savons tous que l'ouragan de la mondialisation souffle jusque dans tous les coins et les recoins de l'univers, donnant naissance à des défis sans précédent dans le monde du travail et dans la société en général. Ces défis comprennent la fracture numérique croissante, le fossé des compétences et les injustifiables inégalités de revenus entre les riches et les pauvres. En d'autres termes, la prospérité économique promise par la mondialisation ne concerne jusqu'à présent que quelques privilégiés, tandis que dans les pays en développement le phénomène continue à générer d'horribles images de chômage et d'insécurité socio-économique.

Pour répondre au défi présenté par la mondialisation, le Programme d'activités de l'OIT concernant un travail décent reste un outil important pour combler ces fossés et pour promouvoir le développement durable. A notre avis, l'OIT est maintenant en meilleure position pour aider les pays africains à aborder le déficit en travail décent. Cela peut être obtenu en appuyant les objectifs du NEPAD. A cette fin, nous invitons l'OIT à déployer ses ressources et ses capacités pour s'assurer que l'Afrique parvienne à ses objectifs tels qu'ils sont définis dans le programme global de travail.

L'initiative de l'OIT permettant de définir les piliers sociaux du développement durable et d'influencer les institutions de Bretton Wood pour qu'elles tiennent compte de la dimension globale de la mondialisation a placé l'OIT dans une position stratégique pour intégrer l'emploi et les questions de travail dans l'élaboration des documents stratégiques visant à réduire la pauvreté.

Nous sommes d'accord avec la remarque selon laquelle ce rapport historique sur la budgétisation stratégique fournit une bonne base de comparaison. Il servira en outre à mesurer l'impact des programmes au niveau des différents pays car nous pensons que les performances de l'OIT devraient être jugées sur l'impact qu'elle a et sur les changements qu'elle introduit dans la vie des gens ordinaires.

Il serait indigne de moi de ne pas commenter le rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés. Ma délégation est tout à fait d'accord avec l'OIT et mon pays réaffirme son engagement pour la promotion et la protection de tous les travailleurs, où qu'ils soient, y compris ceux qui sont assiégés en Palestine.

La déclaration du Directeur général selon laquelle l'OIT tire sa force des valeurs de la justice sociale et de la dignité humaine, qui sont le fondement de sa Constitution et de la Déclaration de Philadelphie, n'a de sens pour les travailleurs palestiniens que si elle se traduit par des mesures concrètes, c'est-à-dire une assistance technique visant à améliorer le triste sort des travailleurs palestiniens et à leur permettre l'accès à un revenu pour eux-mêmes et leur famille.

Je voudrais conclure en remerciant le Directeur général de ce rapport et en lui souhaitant plein succès

dans ses efforts pour réaliser le programme d'activités concernant un travail décent.

*Original arabe: M. GUIDER (représentant, Organisation arabe du travail)* — Au nom de Dieu clément et miséricordieux, j'ai tout d'abord le plaisir de présenter mes félicitations au Président de la Conférence et aux Vice-présidents pour la confiance qui leur a été accordée par les délégués en les désignant pour la présidence de la 90<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Je souhaite aux travaux de la Conférence et aux réunions de groupe le plein succès.

L'observation du monde du travail d'aujourd'hui permet de dire que le travail revêt partout une importance capitale pour tous. Il existe une préoccupation au niveau mondial au sujet de l'absence, à des degrés variables, de travail décent et digne. Cette situation reflète les disparités importantes qui existent.

Nous savons tous comment le revenu et les conditions de travail influencent directement la vie de la famille et la nature des relations familiales. Lorsque les deux parents n'ont pas de travail, la famille connaît des tensions et des violences qui se répercutent sur les enfants en les exposant bien souvent à la criminalité, à la drogue et aux pires formes de travail des enfants.

Je souhaite à cette occasion exprimer mes vifs remerciements au Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, pour son travail remarquable et pour les réalisations accomplies par l'Organisation sous sa conduite et reflétées dans le rapport soumis à la présente session, ainsi que pour sa coopération avec nous à l'Organisation arabe du travail et pour son soutien au programme de coopération technique.

Je tiens à assurer le Directeur général, ainsi que le Président de la Conférence, de notre persévérance sur la voie de la coopération technique pour le bien des partenaires sociaux dans les régions arabes, en vue de la réalisation des objectifs et des principes pour lesquels a été instituée l'OIT.

Je voudrais toutefois insister sur ce qui suit: la part de l'ensemble des Etats arabes ne dépasse pas 3,8 pour cent des dépenses de l'OIT au titre des programmes de coopération technique. Ce chiffre est très bas comparé aux autres régions.

Deuxièmement, les activités consacrées aux Etats arabes ne sont ni liées entre elles ni complémentaires au niveau de l'approche et de l'exécution.

Troisièmement, il n'y a pas de définition précise des priorités pour les activités et leurs domaines, aussi bien au niveau de la région arabe qu'au niveau de chaque pays arabe, l'Organisation arabe du travail pourrait fournir des conseils à ce sujet.

Quatrièmement, nous pensons que l'Organisation internationale du Travail pourrait contribuer sérieusement aux programmes ciblés au niveau de la région arabe tels que le Programme technique arabe pour l'emploi des jeunes en vue de réduire le problème du chômage.

Cinquièmement, il est nécessaire d'avoir une perception réaliste du travail des enfants dans les pays arabes, fondée sur le fait que ce phénomène n'est pas répandu dans la plupart des pays arabes et que dans les quelques pays arabes où le phénomène existe, le travail des enfants ne comprend pas les pires formes de travail ayant un impact négatif psychologique, social et physique sur les enfants.

Le silence qui entoure les tueries et les massacres collectifs dans notre région a été à l'origine de suffisamment de dégâts jusqu'à présent. Cette position se

veut objective et réaliste, mais il me semble que son réalisme est faux et que son objectivité masque une totale indifférence.

La torture, les humiliations et les violations graves des droits de l'homme et de la dignité humaine que rapportent les médias, sont perpétrées de manière manifeste sur la terre arabe de Palestine au vu de ceux qui se déclarent les protecteurs de la paix et se disent lutter contre le terrorisme et porter le drapeau des libertés et des droits de l'homme à une vie digne; tout ce qui se passe sur la terre arabe de Palestine constitue un drame dont toute l'humanité est responsable.

Il est de notre droit, ici à l'Organisation internationale du Travail, de cette tribune internationale libre de réclamer avec force la nécessité d'arrêter rapidement ces violations. La paix signifie la vie et le travail décent qui respecte le caractère humain de tous les êtres humains, sans discrimination fondée sur la couleur, la race ou la religion. Une telle approche est non seulement consacrée par les pactes internationaux, mais également par toutes les religions divines. Dieu est unique et aime le bien, et appelle dans toutes les religions à s'éloigner de toutes les formes de mal pour que l'humanité vive en harmonie et en paix. Nos frères, familles et travailleurs en Palestine souffrent gravement des violations directes et du blocus économique qui leur est imposé. Et les rapports montrent clairement la gravité des dégâts et des pertes qu'ils sont en train de subir.

Le blocus économique est un procédé inhumain causant des ravages directs aux individus et aux familles dans toutes les sociétés où il est appliqué. Les souffrances que ressentent chaque jour les enfants, les personnes âgées, les femmes d'Irak et de Palestine constituent une preuve inéluctable que les sanctions de l'embargo, quels que soient leurs auteurs, sont inhumaines.

Les effets sociaux néfastes de l'embargo, qui se manifestent par un accroissement du volume de chômage, nous amènent à demander avec force l'abrogation de ce genre de sanctions et une action sérieuse en vue d'offrir une vie décente aux citoyens arabes dont les droits sont enfreints dans tous les territoires arabes occupés en Palestine, au Sud-Liban, au Golan. De même, les souffrances que connaissent la Jamahiriya arabe libyenne, le Soudan et la Somalie, nous amènent à nous demander: Pourquoi précisément la nation arabe? Pourquoi nos pays arabes en particulier? Le moment n'est-il pas venu de mettre fin à l'arrogance, à la colonisation et à la discrimination?

Finalement, j'espère que les prochains mois verront l'application des propositions du Directeur général en ce qui concerne les travailleurs palestiniens dans les territoires occupés en Palestine, et notamment la création du Fonds de soutien aux travailleurs palestiniens.

*Original espagnol: M. JIMÉNEZ AGUILAR (conseiller technique des employeurs, Espagne)* — Je tiens à féliciter le Directeur général pour son rapport présenté à la Conférence et j'aimerais lui transmettre nos remerciements pour sa visite faite récemment en Espagne durant laquelle nous avons eu l'occasion de parler des différents thèmes de l'actualité socio-économique de notre pays. Ces visites sont extrêmement importantes pour rapprocher l'Organisation de ses Membres et pour lui donner une visibilité croissante dans les pays concernés afin de montrer que l'OIT joue un rôle de plus en plus actif.

De nombreux débats abordés aujourd'hui ont une dimension internationale et le soutien des interlocuteurs sociaux dont ces derniers bénéficient permet de renforcer les piliers qui soutiennent les principes et les valeurs qui garantissent la paix et le développement international.

Il y a quatre ans, nous nous sommes engagés à améliorer l'efficacité des principes de notre Organisation afin d'éviter que l'inertie ne pousse notre activité en dehors de la réalité, réalité sur laquelle nous sommes censés agir. Nous sommes conscients des difficultés qu'a une organisation comme l'OIT à s'adapter. Mais notre légitimité serait remise en question si nous ne répondions pas aux demandes d'une société différente et plus dynamique. En ce sens, nous pensons que l'emploi doit constituer l'objectif permanent des différentes actions et programmes réalisés dans le cadre de l'OIT. Tout comme c'est le cas dans nos différents pays.

Les entrepreneurs espagnols assistant à la Conférence sont apparus satisfaits des mesures prises ces derniers mois pour améliorer l'environnement des entreprises et ce malgré le ralentissement économique mondial. C'est pourquoi les organisations d'employeurs et syndicales en Espagne se sont engagées à signer un accord de négociations collectives où nous avons mis en étroite relation la modération salariale et l'emploi afin que la crise ne mette pas en danger les réalisations importantes de ces dernières années.

Nous avons également signé l'an dernier un accord de protection sociale qui consolide la structure de financement de la sécurité sociale, constitue des réserves, et établit des critères de souplesse et de progression de la retraite et favorise le maintien dans l'emploi des travailleurs les plus âgés même au-delà de l'âge habituel de retraite.

Nous avons également participé activement aux politiques dans ce domaine dans le cadre de l'Union européenne, par exemple, en matière de formation lors du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement à Barcelone. Nous allons signer, dans ce cadre, un accord pour promouvoir le télétravail. Comme le rappelait le Directeur général, Juan Somavia, durant sa dernière visite dans notre pays, le monde du travail change, la relation conflictuelle que nous avons précédemment dans les modèles de relations de travail est peu à peu remplacée par une relation de coopération. Les travailleurs jouissent d'une plus grande autonomie mais doivent en revanche assumer davantage de responsabilités dans leurs décisions. Une grande partie de ces réalisations est le fruit de l'exercice de la responsabilité et n'aurait pas été possible sans un dialogue social ni une attitude constructive et ouverte. En Espagne, le dialogue social a permis d'aborder des sujets très complexes et d'obtenir certaines réussites dans le domaine de la responsabilité des différents acteurs. Voilà pourquoi j'aurais aimé que les organisations syndicales espagnoles qui ont appelé à une journée de grève le 20 juin prochain l'aient fait dans un esprit de dialogue social au lieu de faire éclater un conflit d'une telle ampleur.

J'espère que cette action ne sapera pas le processus de concertation qui a contribué ces dernières années à la compétitivité de nos entreprises, à l'emploi et au bien-être général en Espagne.

*Original arabe: M. AL-NAHEDH (délégué des employeurs, Koweït)* — Au nom de Dieu clément et miséricordieux, j'ai le plaisir de transmettre à votre

Conférence les salutations de la Chambre du commerce et de l'industrie du Koweït qui représente la communauté des employeurs de mon pays. Je voudrais joindre ma voix à celle de ceux qui m'ont précédé en s'adressant à cette assemblée et présenter mes félicitations au Président et aux Vice-présidents pour la confiance que cette Conférence a placée en eux.

Cette session est la 90<sup>e</sup> session de votre Conférence. Autant l'Organisation internationale du Travail et ses conférences ont réalisé d'excellents résultats dans la défense des valeurs de droit, de justice et de paix, autant elles ont enregistré hésitations et refus d'adopter les positions qui s'imposaient en vertu de leur rôle de porte-parole de la conscience sociale universelle et ce, sous prétexte d'éviter les questions à caractère politique. Ce qui n'est pas un argument recevable car les conflits internationaux sont aujourd'hui tellement entremêlés et interdépendants qu'on ne peut plus y distinguer le politique du social ou de ce qui a trait aux droits fondamentaux de l'homme. Ainsi, lorsqu'il y a une occupation et une colonisation, lorsqu'il y a une guerre d'extermination et des massacres de populations, ainsi que la destruction délibérée des infrastructures, cela a de graves répercussions sur toutes les composantes de l'emploi et du travail, car cela touche l'employeur et le travailleur à la fois. La machine de destruction ne fait pas de distinction entre l'usine et le commerce, ni entre les chambres d'industrie et de commerce et les syndicats. C'est la raison pour laquelle j'en appelle à votre Conférence afin qu'elle retrouve dans cette session ses prises de position historiques célèbres plus conformes à sa nature et à ses nobles objectifs.

Le Directeur général cite dans son rapport les réalisations du BIT au cours des deux dernières années et il semble que les bonnes nouvelles, qu'il nous a annoncées lors de sa prise de fonctions en matière de réforme à entreprendre pour corriger le parcours de l'OIT et fixer par son action un ordre différent des priorités, n'ont pas encore été matérialisées. La question des normes continue à dominer la plupart des activités de l'Organisation. Même la question du travail décent introduite par le Directeur général, qui en a fait le centre de ses préoccupations et sa cause première au cours des trois dernières sessions, a été déviée de ses objectifs et a commencé à être traitée dans le cadre de la notion des normes et leurs applications plutôt que dans celui de la notion de l'emploi et de la lutte contre le chômage.

Ainsi, pour faire face au fléau du chômage et de la stagnation du marché de l'emploi dont pâtissent tous les pays en développement et les pays développés et qui ne cessent de s'aggraver, tout emploi productif disponible, qui contribue à satisfaire les besoins essentiels de l'homme, doit être considéré, à ce titre, comme travail décent. Quant au travail décent, du point de vue de la compatibilité avec les normes, c'est un luxe que ne peut permettre la situation très difficile vécue par de nombreux pays dont le budget est incapable de financer un régime intégral de sécurité sociale.

Deux points de l'ordre du jour ont retenu mon attention. Premièrement les coopératives qui ont enregistré de grandes réussites en renforçant le développement économique et social de beaucoup de communautés et ont réussi à créer une approche équilibrée de l'investissement qui allie besoins et profits, et aux exigences du développement. Même s'il y a quelques points négatifs, ici ou là, c'est le résultat de

quelques lacunes internes propres à chaque expérience. La Conférence devrait encourager la poursuite de cette approche équilibrée à laquelle je viens de me référer sans donner la priorité aux critères du profit mais aussi sans faire supporter aux coopératives des charges et des fardeaux sociaux qu'elles ne sauraient supporter. Les coopératives sont des projets régis par la loi de l'offre et de la demande et leur efficacité se mesure à l'aune de la compétitivité équitable qui va en l'encontre des pratiques discriminatoires et des traitements préférentiels.

Le deuxième sujet est celui de l'économie informelle qui nous ramène à la question des normes. Ainsi, on a voulu attirer l'attention sur la nécessité de soumettre les activités économiques informelles à une organisation formelle afin de les soumettre à l'autorité des pouvoirs publics et à leur couverture législative, donc pour imposer les normes à ceux qui travaillent dans le secteur informel, ce qui imposera davantage de contraintes à leurs activités et limitera leur expansion. Les activités économiques informelles sont considérées parmi les sources les plus importantes de création d'emplois nouveaux et non conventionnels, qui contribuent à l'emploi des chômeurs et à la génération d'une grande part des revenus dans les pays en développement et les pays développés. Nous aimerions que l'on laisse à ces activités économiques non formelles une marge convenable de liberté d'action car elles constituent dans beaucoup de cas des projets naissants qui peuvent rencontrer des difficultés et disparaître ou bien se développer et réussir pour se transformer et rejoindre spontanément le secteur formel.

En conclusion, permettez-moi au nom des employeurs du Koweït, de lancer un appel à votre Conférence qui a toujours donné la priorité aux droits de l'homme afin qu'elle assure à nouveau la défense de ces droits en approuvant le projet de résolution présenté par les délégués de plusieurs pays et concernant le rôle de l'OIT en réponse aux effets destructeurs que connaît la situation des employeurs et des ouvriers en Palestine et dans les autres territoires occupés.

*Original arabe: M. OULD SIDI (ministre de la Fonction publique, du Travail, de la Jeunesse et des Sports, Mauritanie) — Au nom de Dieu clément et miséricordieux. C'est un grand honneur de prendre la parole au nom de la République islamique de Mauritanie devant cette auguste assemblée réunie à l'occasion de la 90<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.*

Je saisis cette occasion pour adresser mes sincères félicitations au Président et aux membres du Bureau à l'occasion de leur réélection à la tête de cette session en leur souhaitant plein succès dans la direction des travaux de cette Conférence. Le contexte international actuel dû à la mondialisation et aux défis qui en découlent mettent notre Organisation et les Etats Membres, notamment les pays en développement, devant un tournant sans précédent.

Dans ce contexte et conformément aux instructions du président Moawiya Ould Tayeh, notre pays a mis en tête de ses priorités la création de conditions propices à l'amélioration du facteur humain afin de renforcer la capacité d'agir face aux événements.

Le renforcement de la démocratie pluraliste et des libertés syndicales ainsi que la campagne d'acquisition des connaissances grâce à des stages pratiques et

des campagnes de sensibilisation ont permis de fournir à de larges secteurs de la société les informations nécessaires et les compétences qui leur permettent ainsi de répondre aux évolutions rapides du pays et du reste du monde.

Dans le contexte de la formation professionnelle, nous accordons une grande importance à l'accroissement de nos capacités, les groupes de formation mobile ayant joué un rôle important dans la mise en œuvre de cet objectif.

De tels efforts ont eu un impact positif sur le chômage vu la relation entre la formation et le travail; les organisations des droits de l'homme, de la lutte contre la pauvreté et de l'intégration ont joué un rôle positif à ce sujet, en faisant reculer le chômage et en encourageant les investissements et les projets qui réclament le plus de main-d'œuvre.

Le Programme national de lutte contre la pauvreté, qui représente l'axe central de la politique de développement des pays, constituera durant les quinze années à venir l'élément essentiel de notre politique. Alors que l'amélioration notable des indicateurs principaux tels que le taux de croissance, la couverture médicale, l'enseignement, l'alphabétisation et le recul du chômage nous rend optimistes quant à l'application de ce programme ambitieux.

En ce qui concerne la législation du travail, notre pays a ratifié quatre des conventions fondamentales du Bureau international du Travail, complétant ainsi la ratification de tous les instruments fondamentaux de l'Organisation.

D'autre part, en collaboration avec le Bureau international du Travail, nous travaillons à la modernisation de l'appareil du ministère du Travail pour lui permettre d'accompagner le développement institu-

tionnel en cours dans le pays et les transformations économiques et sociales résultant des différents aspects de la politique nationale et des exigences de l'époque. Nous collaborons également avec le Bureau afin de préparer des études visant à moderniser la Caisse nationale de la Sécurité sociale et à mettre sur pied une politique nouvelle dans ce domaine.

Je voudrais renouveler nos remerciements et notre reconnaissance au Bureau international du Travail pour le soutien technique qu'il nous offre afin d'adapter nos législations et nos structures dans le domaine du travail aux exigences de notre époque.

Je voudrais aussi saluer le rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs dans les territoires occupés qui témoigne de l'étendue de la dégradation socio-économique dont souffrent les travailleurs palestiniens ainsi que de la gravité de la crise qui en découle sur le plan humain. Cette situation requiert des mesures et des réponses immédiates en plus d'un programme élargi de coopération technique conformément aux recommandations du Directeur général.

En conclusion, je souhaite aux travaux de la 90<sup>e</sup> session de la Conférence plein succès. Je vous remercie de votre attention.

Le PRÉSIDENT — En mon nom personnel, mais aussi au nom des membres du bureau de notre Conférence, je vous remercie d'avoir donné à cette première phase de notre débat général toute la dignité à laquelle j'avais appelé. Je vous remercie également d'avoir respecté la limite du temps de parole, faisant vôtre le principe que ce qui se conçoit bien s'énonce clairement.

(La séance est levée à 12 h 40.)

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Troisième séance:</i>	
Allocution du Président de la Conférence ...	1
<i>Orateur: M. Elmiger</i>	
Présentation du rapport du Président du Conseil d'administration pour l'année 2001-2002 .....	2
<i>Orateur: Lord Brett</i>	
Ratification d'une convention internationale du travail par l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Cameroun .....	4
Invitation d'une OIG en qualité d'observateur .....	4
Déclaration de M. Somavia, Secrétaire général de la Conférence .....	4
Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport du Directeur général: Discussion .....	9
<i>Orateurs: M. El Amawy, M<sup>me</sup> González Fernández, M. Ng, M. Abascal, M. Benfreha, M. Gwadabe, Lord Brett, M. Li, M. Futrakul, M. Ryder, M. Mdladlana, M. Guider, M. Jiménez Aguilar, M. Al-Nahedh, M. Ould Sidi.</i>	